

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3075

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Compte administratif 2011 - Tous budgets

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Bruno Gignoux

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012

Délibération n° 2012-3075

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Compte administratif 2011 - Tous budgets**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes que le budget primitif. Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public. Le projet de délibération présenté propose au Conseil l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2011.

La Communauté urbaine de Lyon dispose de 5 budgets. 3 relèvent de la nomenclature M14 : le budget principal, le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et le budget annexe du restaurant communautaire. Les budgets annexes des eaux et de l'assainissement relèvent de la nomenclature M49.

La création des budgets annexes correspond à des obligations légales.

Ainsi, les budgets annexes de l'assainissement et des eaux concernent la gestion de services publics à caractère industriel et commercial entièrement financés par les usagers. Ils sont assujettis à la TVA, soit en gestion par le comptable, soit par le biais des fermiers.

Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été créé pour tenir la comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par la Communauté urbaine de Lyon. Ces opérations sont assujetties à la TVA, due et récupérée, gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Les dépenses ne concernent que les achats ou les travaux d'aménagement. Elles ne comprennent ni les charges de personnel, ni les charges financières. Toutes les charges de structure sont portées par le budget principal, dont le budget annexe n'est qu'un démembrement, l'équilibre s'appréciant globalement.

Pour le restaurant communautaire, l'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, a imposé la création d'un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité : frais de production, frais de personnel, de maintenance et d'entretien des locaux, de même que les recettes issues de la vente des repas. Comme pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, la TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Après la présentation synthétique des résultats pour chacun de ces budgets, les comptes 2011 seront abordés tous budgets confondus, en mouvements réels, c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement ou décaissement effectifs de fonds de la part du trésorier principal, et en comptes consolidés, après neutralisation, notamment, des mouvements inter-budgétaires.

A noter la particularité sur ce compte administratif 2011 de l'absence de reports en dépenses et en recettes, choix opéré pour faciliter la transition vers le nouveau logiciel de gestion financière, Filigrane, effectif depuis le 16 janvier 2012.

En synthèse, il est à noter que l'autofinancement consolidé augmente de 10 M€ pour passer à 321 M€ et l'épargne nette progresse de 15 M€ pour passer à 219 M€. L'investissement pour les projets a été réalisé à hauteur de 542 M€ en dépenses (+ 50 M€ par rapport à 2011) et 431 M€ en charge nette (+ 44 M€ par rapport à 2010). L'encours de la dette passe à 1 266 M€, soit 62 M€ de plus que l'année précédente. Les ratios d'endettement, à 10,2 % pour le service de la dette et 3,9 années pour la capacité de désendettement, sont de bonne qualité.

I - Les résultats synthétiques du compte administratif 2011 par budget

I - 1° - Le budget principal

Les recettes totales de 2011 ont atteint 1 898,993 M€ pour une prévision finale de 2 023,094 M€, soit un taux de réalisation de 93,87 %. Le montant du budget primitif était à l'origine de 1 809,525 M€, soit un taux de réalisation de 104,9 %.

Les dépenses totales de 2011 ont atteint 1 680,288 M€ pour un crédit autorisé de 1 871,680 M€, soit un taux de réalisation global de 89,77 %. Le montant du budget primitif était à l'origine de 1 809,525 M€, soit un taux de réalisation de 92,86 %.

Le résultat de l'exercice (recettes réalisées - dépenses réalisées) s'élève à 218,705 M€. Il était de 144,049 M€ en 2010.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement et de l'affectation à l'investissement (215,677 M€), l'exercice 2011 s'achève avec un excédent global de 37,813 M€. Cet excédent global représente, en 2011, 2 % des dépenses réalisées.

En l'absence de reports sur cet exercice, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2011 s'élève à 37,813 M€ et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présentée par délibération séparée.

En 2011, 139,5 M€ d'emprunts à long terme ont été réalisés pour financer les projets d'investissement (70,012 M€ en 2010).

Si l'on enlève les mouvements d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement atteignent 1 234,698 M€ et les dépenses réelles 957,859 M€. L'autofinancement brut ressort à 276,839 M€ (277,457 M€ en 2010) et l'épargne nette, après remboursement du capital de la dette à hauteur de 87,383 M€, se calcule à 189,456 M€, affectés au financement des investissements.

Compte administratif 2011 - budget principal - synthèse - tableau n° 1

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	638 658 630,00	1 170 866 204,00	1 809 524 834,00
total des prévisions à la clôture	851 411 874,48	1 171 681 704,80	2 023 093 579,28
taux d'évolution	33,31 %	0,07 %	11,80 %
total réalisé	663 710 876,36	1 235 282 123,17	1 898 992 999,53
taux de réalisation	77,95 %	105,43 %	93,87 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	638 658 630,00	1 170 866 204,00	1 809 524 834,00
total des prévisions à la clôture	665 213 766,96	1 206 465 828,44	1 871 679 595,40
taux d'évolution	4,16 %	3,04 %	3,43 %
total réalisé	617 395 785,36	1 062 891 737,73	1 680 287 523,09
taux de réalisation	92,81 %	88,10 %	89,77 %

résultat de l'exercice	46 315 091,00	172 390 385,44	218 705 476,44
résultat antérieur reporté	- 215 677 037,79	250 461 161,43	34 784 123,64
affectation du résultat à l'investissement		- 215 677 037,79	- 215 677 037,79
résultat de clôture	- 169 361 946,79	207 174 509,08	37 812 562,29
reports dépenses	0,00	0,00	0,00
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 169 361 946,79	207 174 509,08	37 812 562,29

I - 2° - Le budget annexe de l'assainissement

La collecte des eaux usées est assurée par près de 2 780 kilomètres de canalisations dont 600 visitables, 76 stations de relèvement, dont 30 pour le relèvement d'eaux pluviales. Les 11 stations d'épuration (dont la station de La Feyssine, entrée en service en avril 2011) sont capables de traiter jusqu'à 180,9 millions de mètres cubes d'eaux usées par an. La pollution éliminée est concentrée sous forme de boues qui sont incinérées.

Les dépenses d'investissement 2011 ont principalement concerné la construction de la station d'épuration de la Feyssine (8,5 M€), la mise aux normes de la station à Saint Fons (7,7 M€) et la reconstruction de la station à Neuville sur Saône (8 M€) ainsi que les travaux d'amélioration des réseaux de proximité (6,3 M€).

Le compte administratif 2011 du budget annexe de l'assainissement est arrêté à la somme de 181,792 M€ en recettes et 167,616 M€ en dépenses.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 14,177 M€. Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (12,236 M€), le résultat de clôture affiche un solde positif de 4,282 M€. En l'absence de reports, le disponible global s'élève à 4,282 M€ et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présentée par délibération séparée.

En 2011, les emprunts à long terme ont été réalisés à hauteur de 22,8 M€ pour financer les équipements (52 M€ en 2010). La diminution des emprunts est liée à un report de paiement sur certaines opérations dont la station de la Feyssine.

Sans les mouvements pour ordre, les recettes réelles d'exploitation atteignent 99,446 M€ et les dépenses réelles 63,928 M€, faisant ainsi ressortir l'autofinancement brut à hauteur de 35,518 M€ (28,395 M€ en 2010). Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 13,535 M€ (14,675 M€ en 2010), l'épargne nette s'élève à 21,983 M€ (13,720 M€ en 2010).

Compte administratif 2011 - budget annexe de l'assainissement - synthèse - tableau n° 2

Libellé	Investissement (en €)	Exploitation (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	91 876 600,00	103 435 684,00	195 312 284,00
total des prévisions à la clôture	106 639 737,13	105 291 432,40	211 931 169,53
taux d'évolution	16,07 %	1,79 %	8,51 %
total réalisé	77 350 174,28	104 442 563,97	181 792 738,25
taux de réalisation	72,53 %	99,19 %	85,78 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	91 876 600,00	103 435 684,00	195 312 284,00
total des prévisions à la clôture	94 403 848,40	107 632 652,86	202 036 501,26
taux d'évolution	2,75 %	4,06 %	3,44 %
total réalisé	81 391 290,23	86 224 584,13	167 615 874,36
taux de réalisation	86,22 %	80,11 %	82,96 %

résultat de l'exercice	- 4 041 115,95	18 217 979,84	14 176 863,89
résultat antérieur reporté	- 12 235 888,73	14 577 109,19	2 341 220,46
affectation du résultat à l'investissement		- 12 235 888,73	- 12 235 888,73
résultat de clôture	- 16 277 004,68	20 559 200,30	4 282 195,62
reports dépenses	0,00	0,00	0,00
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 16 277 004,68	20 559 200,30	4 282 195,62

I - 3° - Le budget annexe des eaux

Le service des eaux est affermé. Ce budget comptabilise essentiellement, en section d'exploitation, les flux financiers entre la Communauté urbaine de Lyon et les fermiers, et en investissement les travaux consacrés à la sécurité de la ressource, à la réhabilitation et à l'extension du réseau. Les montants sont inscrits en valeur toutes taxes comprises. La TVA est due et récupérée auprès des services fiscaux par les fermiers.

Le compte administratif 2011 du budget annexe des eaux est arrêté à la somme de 38,039 M€ en recettes et 32,720 M€ en dépenses.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 5,319 M€, compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (5,617 M€), le résultat de clôture affiche un solde positif de 0,715 M€. En l'absence de reports, le disponible global s'élève à 0,715 M€ et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présentée par délibération séparée.

Comme les années précédentes (2009 et 2010), aucun emprunt à long terme n'a été mobilisé pour financer les équipements en 2011 (un emprunt de 10,101 M€ en 2008).

Après retrait des mouvements d'ordre, les recettes réelles d'exploitation atteignent 16,034 M€ et les dépenses réelles 6,298 M€, faisant ainsi ressortir l'autofinancement brut à hauteur de 9,736 M€ (10,683 M€ en 2010). Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 3,140 M€ (3,396 M€ en 2010), l'épargne nette s'élève à 6,596 M€ (7,287 M€ en 2010).

Compte administratif 2011 - budget annexe des eaux - synthèse - tableau n° 3

Libellé	Investissement (en €)	Exploitation (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	22 111 560,00	18 157 800,00	40 269 360,00
total des prévisions à la clôture	27 728 713,16	18 666 413,00	46 395 126,16
taux d'évolution	25,40 %	2,80 %	15,21 %
total réalisé	20 412 660,68	17 626 874,74	38 039 535,42
taux de réalisation	73,62 %	94,43 %	81,99 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	22 111 560,00	18 157 800,00	40 269 360,00
total des prévisions à la clôture	22 111 560,62	19 679 891,20	41 791 451,20
taux d'évolution	0,00 %	8,38 %	3,78 %
total réalisé	17 590 447,47	15 130 011,47	32 720 458,94
taux de réalisation	79,55 %	76,88 %	78,29 %

résultat de l'exercice	2 822 213,21	2 496 863,27	5 319 076,48
résultat antérieur reporté	- 5 617 153,16	6 630 631,36	1 013 478,20
affectation du résultat à l'investissement		- 5 617 153,16	- 5 617 153,16
résultat de clôture	- 2 794 939,95	3 510 341,47	715 401,52
reports dépenses	0,00	0,00	0,00
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 2 794 939,95	3 510 341,47	715 401,52

I - 4° - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

7 opérations d'urbanisme exécutées en régie directe par la Communauté urbaine de Lyon ont fait l'objet de réalisations en 2011. Les programmes des équipements publics réalisés dans ces opérations sont destinés à aménager des terrains à vocation principale d'habitation ou/et d'activités économiques, terrains faisant ensuite l'objet d'une commercialisation. Les dépenses sont comptabilisées en comptes de charges (classe 6) et les recettes des ventes ou des participations reçues des partenaires de la Communauté urbaine en comptes de produits (classe 7).

La valeur des biens stockés est reprise en section d'investissement au compte de la classe 3 (comptes de stock et en cours), par des écritures pour ordre.

Les valeurs significatives sont donc contenues dans la section de fonctionnement où sont enregistrées en mouvements réels les dépenses d'aménagement, les produits des cessions et les participations des partenaires.

L'exercice 2011 a été marqué par un essor des réalisations, dont les principales concernent :

- la ZAC Mermoz à Lyon 8° pour 6 M€ dont 5,5 M€ d'acquisitions de terrains,
- la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vénissieux pour 2,5 M€ dont 2 M€ d'acquisitions,
- la ZAC de la Grappinière à Vaulx en Velin pour 2,6 M€ dont 1,9 M€ d'acquisitions,
- la ZAC Armstrong à Vénissieux pour 1,5 M€ dont 0,9 M€ d'acquisitions.

Le compte administratif 2011 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est arrêté à la somme de 40,088 M€ en recettes et 39,288 M€ en dépenses. Le résultat de l'exercice présente un solde positif de 0,799 M€. Compte tenu d'un report de résultat négatif de 0,578 M€, le résultat de clôture affiche un solde de 0,221 M€ qui fait l'objet d'une proposition d'affectation en dépenses imprévues d'investissement au budget supplémentaire présenté par rapport séparé sur l'affectation des résultats 2011.

La participation du budget principal pour 2011 s'élève à 13,096 M€.

Compte administratif 2011 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse - tableau n° 4

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	10 634 959,00	21 696 918,00	32 331 877,00
total des prévisions à la clôture	14 559 959,00	29 919 152,53	44 479 111,53
taux d'évolution	36,91 %	37,90 %	37,57 %
total réalisé	13 096 119,08	26 991 472,69	40 087 591,77
taux de réalisation	89,95 %	90,21 %	90,13 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	10 634 959,00	21 696 918,00	32 331 877,00
total des prévisions à la clôture	14 781 011,34	29 119 918,00	43 900 929,34
taux d'évolution	38,99 %	34,21 %	35,78 %
total réalisé	13 096 119,08	26 192 238,16	39 288 357,24
taux de réalisation	88,60 %	89,95 %	89,49 %
résultat de l'exercice	0,00	799 234,53	799 234,53
résultat antérieur reporté	221 052,34	- 799 234,53	- 578 182,19
affectation du résultat à l'investissement		0,00	0,00
résultat de clôture	221 052,34	0,00	221 052,34
reports dépenses	0,00	0,00	0,00
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat intermédiaire	221 052,34	0,00	221 052,34
résultat positif investissement non transférable en fonctionnement à déduire	- 221 052,34		- 221 052,34
résultat disponible	0,00	0,00	0,00

I - 5° - Le budget annexe du restaurant communautaire

Le restaurant communautaire assure une double prestation en régie directe avec :

- le self-service dit "restaurant administratif", réservé aux agents communautaires mais également aux tiers, sous certaines conditions définies par la délibération du Conseil n° 2001-0335 du 5 novembre 2001. Cette activité est soumise au taux réduit de TVA à 7 %, selon l'article 13 de la loi de finances rectificative pour 2011 en date du 28 décembre 2011, publiée au Journal Officiel du 29 décembre 2011, qui relève le taux réduit de 5,5 % à 7 %, sauf pour les biens et services visés à l'article 278-O bis du code général des impôts, hors boissons alcoolisées,

- le restaurant dit "officiel", qui relève d'une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel.

L'année 2011 a été marquée par son fonctionnement dans des locaux provisoires en raison des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'ensemble de l'équipement.

En 2011, ce sont 131 699 repas qui ont été servis au self, soit 535 repas en moyenne par jour (contre 654 repas en 2010). Une baisse de fréquentation significative due à l'impact des travaux réalisés sur le restaurant administratif. 3 933 repas ont été offerts aux agents communautaires à l'occasion de formations effectuées à l'hôtel de Communauté, soit une hausse de 2 207 repas par rapport à 2010. Le restaurant administratif n'est pas seulement ouvert aux agents communautaires. La Communauté urbaine de Lyon a signé des conventions avec l'Agence d'urbanisme et la Compagnie générale des eaux (Véolia) pour permettre à leur personnel de continuer à venir déjeuner au self : 6 682 repas ont été servis à ce titre en 2011 (9 242 en 2010).

Les agents mis à disposition du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), de l'Agence d'urbanisme, de Véolia ou d'autres organismes représentent 1 349 repas pour l'année 2011, nombre en diminution par rapport à 2010. Il en est de même pour les emplois d'insertion et les stagiaires des écoles qui représentent 4 253 repas en 2011, soit 65 repas en moins qu'en 2010.

Enfin, 682 repas ont été servis à des intervenants extérieurs "autorisés" par les services de la Communauté urbaine ou des prestataires extérieurs.

Le prix moyen d'un repas servi au self est de 3,56 € en 2011 (3,59 € en 2010).

Les travaux de restructuration du restaurant communautaire, dont le démarrage était initialement prévu en 2010, ont débuté sur l'exercice 2011 et se poursuivent en 2012, ce qui explique le faible taux de réalisation sur la section d'investissement.

En 2011, les principales dépenses du budget annexe du restaurant communautaire concernent les charges de personnel, avec 37 agents, pour 1,512 M€ (1,443 M€ en 2010) et les charges à caractère général, correspondant principalement à l'achat des denrées alimentaires pour 0,581 M€ (0,659 M€ en 2010).

Les principales recettes sont la vente des repas aux convives pour 0,550 M€ (0,629 M€ en 2010) et la participation du budget principal à l'équilibre du budget pour 1,777 M€ (1,516 M€ en 2010).

Le compte administratif 2011 du budget annexe du restaurant communautaire, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 3,443 M€ en dépenses et à 3,348 M€ en recettes. Le résultat de l'exercice présente un solde négatif de 0,095 M€. Compte tenu des résultats reportés, le résultat de clôture affiche un solde nul avec par conséquent un résultat disponible égal à 0.

Compte administratif 2011 - budget annexe du restaurant communautaire - synthèse - tableau n° 5

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	2 452 350,00	2 747 541,00	5 199 891,00
total des prévisions à la clôture	3 015 350,00	2 727 541,00	5 742 891,00
taux d'évolution	22,96 %	- 0,73 %	10,44 %
total réalisé	986 510,23	2 361 539,08	3 348 049,31
taux de réalisation	32,72 %	86,58 %	58,30 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	2 452 350,00	2 747 541,00	5 199 891,00
total des prévisions à la clôture	3 015 350,00	2 822 319,19	5 837 669,19
taux d'évolution	22,96 %	2,72 %	12,27 %
total réalisé	986 510,23	2 456 317,27	3 442 827,50
taux de réalisation	32,72 %	87,03 %	58,98 %
résultat de l'exercice	0,00	- 94 778,19	- 94 778,19
résultat antérieur reporté	0,00	94 778,19	94 778,19
affectation du résultat à l'investissement			0,00
résultat de clôture	0,00	0,00	0,00
reports dépenses	0,00	0,00	0,00
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	0,00	0,00	0,00

II - Les résultats du compte administratif 2011, tous budgets consolidés et retraités

Les budgets consolidés ne prennent en compte que les mouvements réels et éliminent les doubles comptes. Ils s'élèvent, en 2011, à 1 673,559 M€ en recettes et 1 671,329 M€ en dépenses.

L'autofinancement brut représente l'excédent des produits réels de fonctionnement retraités de l'exercice (1 319,845 M€) moins les charges réelles de fonctionnement retraitées de l'exercice (999,054 M€). Pour l'exercice 2011, il ressort à 320,791 M€, en augmentation de 3,2 % par rapport à 2010.

L'épargne nette correspond à l'autofinancement brut diminué des remboursements du capital de la dette retraitée (101,913 M€ en 2011 pour 106,547 M€ en 2010 et 165,191 M€ en 2009), imputés en section d'investissement. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette. En 2011, tous budgets confondus, l'épargne nette est de 218,879 M€, en augmentation de 7,1 %.

Les ratios prudentiels retenus par la Communauté urbaine de Lyon sont, d'une part, le service de la dette (rapport de l'annuité retraitée, 135,184 M€, aux recettes réelles de fonctionnement, 1 319,845 M€) et, d'autre part, la capacité de désendettement (rapport de l'encours de la dette à court et long termes, hors partie de la dette couverte par les fermiers de l'eau, 1 265,7 M€, à l'autofinancement brut de l'année retraitée, 320,791 M€).

Le service de la dette passe de 10,5 % en 2010 à 10,2 % en 2011. La capacité de désendettement est de 3,9 ans, identique à 2010.

Les crédits de paiement retraités consolidés pour financer la réalisation des projets de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) atteignent 430,838 M€ en charge nette, soit 43,6 M€ de plus qu'en 2010 (387,191 M€).

Compte administratif 2011 - budgets consolidés retraités - vue d'ensemble - tableau n° 6

budgets consolidés	montants (en M€)
recettes réelles de fonctionnement retraitées A	1 319,845
dépenses réelles de fonctionnement retraitées B	999,054
autofinancement brut : C = A - B	320,791
remboursement du capital de la dette et dettes assimilées	136,913
<i>dont dette à court terme</i>	35,000
remboursement du capital de la dette retraité D	101,913
épargne nette : E = C - D	218,879
recettes réelles d'investissement retraitées	353,714
<i>dont périmètre de la PPI retraité</i>	81,568
dépenses réelles d'investissement retraitées	672,275
<i>dont périmètre de la PPI retraité</i>	532,301
recettes pour ordre	184,072
<i>dont périmètre de la PPI retraité</i>	29,858
dépenses pour ordre	184,072
<i>dont périmètre de la PPI retraité</i>	9,963
charge nette de la PPI retraitée	430,838
affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement et réserve réglementée	233,530

II - 1°- Les résultats globaux retraités

II - 1°- a - Les mouvements réels en dépenses et recettes

Les principaux chapitres de dépenses et recettes sont explicités ci-après.

Les recettes (1 673,559 M€)

- La fiscalité : 671,770 M€ et les dotations de l'Etat : 422,651 M€

La suppression de la taxe professionnelle, effective au 1^{er} janvier 2010, s'accompagne d'une réforme du financement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale. A sa mise en place, cette réforme compense intégralement la perte de la taxe professionnelle (TP) par de nouvelles recettes.

En 2010, la Communauté urbaine a reçu de l'Etat une "compensation-relais", concours financier hybride calculé pour une part en fonction des bases traditionnelles de la taxe professionnelle (que les entreprises n'acquittaient plus) et pour une part en fonction des bases de la nouvelle cotisation foncière des entreprises (CFE), soit un montant de 583,360 M€.

Depuis 2011, la réforme du financement des collectivités territoriales est pleinement active. La Communauté urbaine perçoit de nouvelles ressources, toujours dans le cadre spécifique de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Les ressources de substitution à la taxe professionnelle comprennent de nouveaux impôts sur les entreprises (317,870 M€), une fiscalité sur les ménages (125,359 M€) et des "attributions de compensation" (151,852 M€).

Les nouvelles taxes mises en place sur les entreprises ont été perçues directement par la Communauté urbaine à partir de 2011, à savoir la CFE pour un montant de 179,866 M€, la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 122,142 M€, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) représentant une recette de 11,555 M€ et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) pour 4,307 M€.

Les impôts ménages encaissés en 2011 comprennent la taxe d'habitation (124,508 M€), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (0,100 M€) et une taxe additionnelle à celle-ci (0,751 M€).

Les nouvelles "attributions de compensation" sont constituées par le fonds national de garantie individuelle des ressources (92,913 M€), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (53,542 M€) et des compensations sur la CFE (1,013 M€) ainsi que sur les exonérations de la taxe d'habitation (4,384 M€).

Un reliquat de la compensation-relais a été encaissé en 2011 pour 0,844 M€.

Les attributions traditionnelles de compensation de taxe professionnelle unique reçues de certaines communes représentent 10,635 M€ en 2011.

L'ensemble de ces recettes (606,557 M€) peuvent être comparées avec le montant cumulé de la compensation-relais et des attributions de compensation traditionnelles des communes reçu en 2010 d'un total de 593,891 M€, soit une large augmentation du produit fiscal entre 2010 et 2011, de 2,13 %.

Au titre de la fiscalité, la Communauté urbaine a reçu des rôles supplémentaires de TP pour 7,457 M€ en 2011 (15,043 M€ en 2010).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente 111,948 M€ (107,886 M€ en 2010) compte tenu d'une progression des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 4,8 % en 2011.

La taxe de séjour, instituée au 1^{er} janvier 2010 au regard de la prise de compétence tourisme par la Communauté urbaine à cette date, intègre, en 2011, un rattrapage d'un trimestre non perçu l'année de mise en place, soit 4,302 M€ au lieu de 2,074 M€ en 2010.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par la Communauté urbaine représente 342,739 M€ répartie en 2 parts depuis 2004 :

- la dotation d'intercommunalité (97,512 M€), qui évolue de 0,935 M€ (96,577 M€ en 2010) et représente 28,4 % de la DGF totale perçue,

- la dotation de compensation, substituée à l'allocation compensatrice de la suppression de la part salaires et à l'attribution du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (245,227 M€), progresse de 4,08 % par rapport à 2010, mais cette évolution reflète principalement la redistribution de ressources de substitution suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Les attributions de compensation de la TP versées par l'Etat à hauteur de 10,948 M€ diminuent de 18,7 % (13,469 M€ en 2010).

- Les subventions reçues : 102,187 M€

Les subventions d'équipement reçues à hauteur de 84,241 M€ sont en légère baisse en 2011 (85,889 M€ en 2010, 67,572 M€ en 2009).

11,494 M€ sont titrés pour les programmes d'investissement récurrents, en particulier pour les réfections de voiries (8,782 M€) et la constitution de réserves foncières pour le logement social (1,828 M€).

72,747 M€ sont des concours apportés aux opérations individualisées de la programmation. 25,051 M€ sont dédiés aux actions des aides à la pierre et pour les logements du parc privé ainsi qu'au dispositif du pass foncier. Les ouvrages d'assainissement et les stations d'épuration sont financés à hauteur de 12,606 M€, en particulier les sites de La Feyssine (5,914 M€) et de Saint Fons (3,180 M€).

Le montant des subventions reçues en section de fonctionnement est de 17,946 M€. Sur ce montant, la prime d'épuration reçue de l'Agence de l'eau suite aux mises aux normes des stations d'épuration de la Feyssine et de Saint Fons représente 10,023 M€ (5,397 M€ en 2010).

- Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 31,809 M€

L'attribution du fonds de compensation pour la TVA en 2011, pour les dépenses d'investissement de 2010, s'établit à 31,809 M€, soit 7,443 M€ supplémentaires par rapport à l'année précédente. Il est calculé sur la base de 205 M€ de dépenses réelles d'investissement éligibles en 2010 (157,452 M€ en 2010 pour les dépenses 2009).

- La taxe locale d'équipement (TLE) : 19,701 M€

Cette taxe appliquée aux autorisations du droit des sols sera bientôt remplacée par la taxe d'aménagement pour les permis de construire déposés depuis le 1er mars 2012. En 2011, la recette augmente de 45,8 %, confirmation de la forte reprise depuis 2009 des autorisations d'urbanisme.

- Les emprunts et dettes assimilées : 198,331 M€

Au cours de l'exercice, la Communauté urbaine a contracté 198,331 M€ de prêts nouveaux et de dettes assimilées :

. au budget annexe des eaux, le recours à l'emprunt est limité à 1 M€ compte tenu du repli des dépenses d'équipement réalisées (10,789 M€ hors subventions versées ; 12,324 M€ en 2010), et des subventions reçues (0,827 M€ contre 1,441 M€ en 2010),

. au budget principal, 174,491 M€ de nouveaux contrats ont été conclus dont 35 M€ à court terme (105,012 M€ en 2010, 96,324 M€ en 2009),

. à l'inverse de 2010, le programme d'emprunts pour le budget de l'assainissement est en baisse de 29,2 M€ : il constitue une recette de 22,785 M€ (52 M€ en 2010 ; 38,215 M€ en 2009). Il traduit également le recul des paiements sur le périmètre opérationnel en raison de l'achèvement de la station d'épuration de la Feyssine.

Les autres dettes correspondent pour 0,055 M€ à des dépôts et des cautionnements reçus.

- Les recettes des services communautaires : 175,743 M€

Les redevances d'assainissement collectif et non collectif sont constatées à 58,655 M€, en progression de 9 % par rapport à 2010 (53,741 M€). Cette évolution s'explique par un rattrapage de recettes de 2010 pour 0,900 M€, la hausse des tarifs prévue par le règlement d'assainissement pour près de 2 M€ sur l'année et l'augmentation des volumes facturés pour le solde. Le tarif de la redevance est de 0,8752 € HT/mètres cubes en 2011 (contre 0,8452 € HT/mètres cubes en 2010).

Les recettes du péage du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), à hauteur de 31,970 M€ en 2011, constatent aussi une progression de près de 13 %, issue de l'augmentation des tarifs appliqués au 1er août 2010 et perçus en année pleine sur 2011 (soit + 2,929 M€ en 2011), et de l'augmentation du trafic (+ 391 000 véhicules représentant 0,711 M€ supplémentaires).

Les autres recettes des services sont issues principalement des redevances pour les raccordements à l'égout (7,303 M€), de la redevance des fermiers des eaux (11,343 M€), des loyers encaissés (18,887 M€), de la vente d'énergie produite par l'usine d'incinération (8,036 M€) et de la redevance d'incinération des ordures ménagères (2,445 M€).

- La facturation des travaux effectués pour le compte de tiers : 13,481 M€

23 mandats ont fait l'objet d'une exécution comptable en 2011, en recette pour 13,481 M€, pour une dépense réalisée de 12,588 M€ sur l'exercice.

Les projets soutenus concernent, en particulier, des actions pour la maîtrise de l'étalement urbain, avec 6,818 M€ de titres émis pour une dépense totale de 8,740 M€. Avec ces mandats, il s'agit de poursuivre la mise en œuvre de la politique de la Ville, des espaces naturels et des réserves foncières.

Les réalisations confiées à la Communauté comme l'aménagement de la place Bellecour à Lyon 2°, la construction du groupe scolaire Casimir Perier à Lyon Confluence, la place Antonin Perrin à Lyon 7° et la place de la Paix à Pierre Bénite participent à la mise en œuvre de grands projets pour l'agglomération. Les appels de fonds pour le financement de ces chantiers ont représenté une recette de 4,078 M€. Les travaux ont mobilisé simultanément 3,996 M€ du budget communautaire.

- Les autres recettes : 37,772 M€

Elles correspondent principalement aux produits des cessions d'immobilisations (28,822 M€), aux produits de TVA sur activités affermées ou déléguées (2,152 M€), aux créances diverses et dépôts et cautionnements (3,938 M€).

Les dépenses (1 671,329 M€)

- Les travaux et immobilisations : 704,212 M€

Ils comprennent les dépenses d'équipement et les charges à caractère général.

Les dépenses d'équipement progressent toujours en 2011 : elles atteignent 443,589 M€, soit 10 % de plus qu'en 2010 (403,084 M€ en 2010, 333,268 M€ en 2009, 296,700 M€ en 2008) et se répartissent comme suit :

- les programmes récurrents de grosse maintenance, le renouvellement de moyens généraux, la constitution de réserves foncières sont financés pour 139 M€ (129,191 M€ en 2010, 154 M€ en 2009). 55,279 M€ assurent le renouvellement des équipements de voirie, les interventions sur les réseaux, soit 39,8 % des réalisations totales de ce périmètre. La constitution des réserves foncières, qui englobe les actions pour le logement social, est menée à hauteur de 35,890 M€. 24,072 M€ sont dépensés pour la gestion du cycle urbain de l'eau,

- les dépenses d'équipement dédiées aux opérations individualisées sont financées à hauteur de 304,589 M€, soit 30,696 M€ de plus qu'en 2010 (273,893 M€). La prise en charge de certains investissements est significative dans l'exercice comme l'illustrent les 3 points suivants :

Dans le domaine des déplacements, les paiements pour le chantier de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse représentent 61,602 M€ (25,59 M€ en 2010), le tronçon du Boulevard urbain est (BUE) à Vénissieux coûte également 5,360 M€ en 2011. Les équipements réalisés dans le cadre des opérations de grosse maintenance du périphérique nord sont immobilisés pour la somme de 7,742 M€. Sur le périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence à Lyon 2°, les interventions communautaires se poursuivent et constituent un investissement de 9,862 M€.

Les frais pour la construction et la rénovation d'ouvrages structurants pour le traitement des eaux usées correspondent, en 2011, à des dépenses importantes : 9,505 M€ sont payés pour l'usine de la Feysine à Villeurbanne. Les travaux de rénovation de l'usine à Saint Fons mobilisent 7,698 M€. Les interventions pour la station à Neuville sur Saône sont assurées à hauteur de 8,043 M€.

Au cours de l'exercice, la Communauté urbaine a effectué un premier versement de 5,947 M€ pour se rendre acquéreur des volumes 2 et 3 du parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins. Des acomptes à hauteur de 1,732 M€ ont été versés pour le nouveau progiciel finances-achat Filigrane.

En ce qui concerne les charges à caractère général, une augmentation de 24,922 M€ est constatée entre 2010 et 2011, avec 260,623 M€ de crédits réalisés.

Cette évolution s'explique par l'achat de 4 terrains pour la réalisation des opérations d'urbanisme en régie directe à Vénissieux, Vaulx en Velin et Lyon 8°, soit 9,156 M€ de plus qu'en 2010.

Les dépenses d'entretien pèsent également sur les charges à caractère général à 4 titres. L'augmentation des surfaces et les dégradations constatées sur les chaussées ont engendré une hausse des dépenses d'entretien de 8,028 M€. L'attention portée à la politique de l'arbre sur l'agglomération explique le 1,529 M€ supplémentaire consacré à l'entretien des arbres d'alignement. La mise en service de la 11° station d'épuration de l'agglomération à Feysine contribue à l'évolution des dépenses d'entretien des stations à hauteur de 0,999 M€.

De plus, la hausse du prix du carburant se répercute sur ce poste, qui s'élève en 2011 à 4,657 M€, soit une hausse de 0,892 M€.

Enfin, la Communauté urbaine participe aux frais de personnel des communes qui mettent à disposition des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (EMOUS) afin de conduire les différentes opérations gérées par la Communauté urbaine. En 2011, ces frais s'élèvent à 1,154 M€.

- Les subventions versées : 321,372 M€

Elles représentent 19,23 % de l'ensemble des dépenses réelles.

A elles seules, les participations obligatoires de la Communauté urbaine au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et au SDIS du Rhône s'élèvent respectivement à 123,184 M€ (121,358 M€ en 2010) et 27,670 M€ (27,259 M€ en 2010).

Les subventions ayant permis de financer des équipements ont été versées à hauteur de 76,654 M€ soit une progression de 10,5 % par rapport à 2010 (68,580 M€ en 2010, 66,384 M€ en 2009).

La part la plus importante est dédiée aux opérations pour la promotion de la politique du logement, soit 41,981 M€, en particulier pour la délégation des aides à la pierre, le soutien au parc privé de logements, le Pass foncier.

La Communauté urbaine finance les programmes d'aménagement pour la mobilité des personnes (14,849 M€) : elle a versé 7 M€ pour l'opération d'extension du centre de maintenance des trains à grande vitesse (TGV) sur le site de la Guillotière à Lyon 7°, 2,443 M€ soutiennent le projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) pour l'ouest lyonnais, et l'accompagnement des lignes de transports en commun T4 et C1/C2 mobilisent 4,709 M€.

Les opérations d'aménagement de type ZAC sont financées par des participations d'équilibre aux bilans à hauteur de 40,978 M€ en 2011 (32,947 M€ en 2010) comme, par exemple, les ZAC Confluence à Lyon 2° pour la 1ère phase (7,100 M€) et la 2° phase (2 M€), de l'Industrie à Lyon 9° (8,9 M€), de la Fraternité à Décines Charpieu (4,1 M€) ou du Triangle à Saint Priest (3,5 M€).

Les pôles de compétitivité ont également été financés, à hauteur de 3,014 M€. Des acomptes pour 1,060 M€ ont également été versés à la ville de Villeurbanne pour la restructuration du théâtre national populaire.

- Les reversements de fiscalité : 230,448 M€

L'application de la taxe professionnelle unique depuis 2003 s'accompagne de la mise en place d'attributions de compensation permettant de neutraliser les effets de la spécialisation fiscale. Ces attributions par la Communauté urbaine aux communes membres ont représenté 212,538 M€ en 2011. Elles sont calculées par différence entre la ressource de taxe professionnelle des communes et la ressource impôts ménages communautaire perçues au titre de 2002, dernière année d'application de la fiscalité à 4 taxes.

Dès 1997, la Communauté urbaine a mis en place une dotation de solidarité communautaire (DSC). Le montant de la DSC versée aux communes s'est élevé à 17,910 M€ en 2011, en progression de 2,3 % par rapport à 2010 (17,500 M€).

- Les charges de personnel et frais assimilés : 210,202 M€

En 2011, elles atteignent 210,202 M€, dont 3,824 M€ (3,923 M€ en 2010, 3,390 M€ en 2009) correspondent à la régie intéressée mise en place le 1er janvier 2006 pour la gestion du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL). Les charges de personnel représentent 12,6 % (12,8 % en 2010) des dépenses totales de la Communauté urbaine et sont en hausse de 2,8 % par rapport à 2010.

Tous budgets confondus, l'effectif moyen payé s'établit à 4 760 agents en 2011 (4 739 agents en 2010).

L'évolution de l'effectif moyen payé est de 21 agents contre 67 en 2010, le taux moyen de vacance d'emploi étant passé de 4,91 % en 2010 à 5,26 % en 2011, ce qui représente une diminution de 16 postes.

En dehors de l'évolution des effectifs, d'autres phénomènes ont impacté les dépenses de personnel, notamment le glissement vieillissement technicité (2,354 M€). Le montant des heures supplémentaires du budget principal a atteint 2,430 M€, en augmentation de 5,40 % par rapport à 2010. La refonte du régime indemnitaire et l'attribution de la prime exceptionnelle de 80 € par agent du 1er juillet au 31 décembre 2011 ont généré une dépense de 2,267 M€.

- L'annuité de la dette : 170,184 M€

Le capital de la dette est remboursé à concurrence de 132,243 M€ (136,824 M€ en 2010, 134,307 M€ en 2009). Ce montant tient compte de la dette prise en charge par le fermier pour le budget annexe des eaux (2,147 M€). Il comprend les annuités de la dette à long terme pour 94,743 M€ (99,324 M€ en 2010, 96,807 M€ en 2009), de l'emprunt obligataire (2,5 M€) et du prêt à court terme (35 M€).

Le remboursement des avances perçues de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (4,528 M€) et d'autres établissements publics de l'Etat (0,060 M€) et la restitution de dépôts de garanties (0,081 M€) constituent les autres écritures du chapitre 16.

Le montant des intérêts de la dette est de 33,271 M€ en 2011 en progression de 5,114 M€ par rapport à 2010 (28,157 M€). Les taux d'intérêt ont continué à diminuer en 2011 : le taux moyen de la dette de la Communauté urbaine de Lyon est de 2,79 % au 31 décembre 2011, contre 2,95 % au 31 décembre 2010, mais l'encours de la dette à court et long termes augmente de 61,7 M€ et représente 1 265,7 M€. En 2011, l'encours de la dette est composé à 50 % d'emprunts à taux fixe et à 50 % à taux variables.

- Les mandats de travaux et travaux d'office pour le compte de tiers : 12,588 M€

Le portefeuille des mandats de travaux confiés à la Communauté urbaine représente 25 sites pour une dépense de 3,682 M€. Le solde, soit 8,906 M€, répond aux demandes d'achat pour le logement social par les communes et les bailleurs (6,892 M€ en 2010).

35 certificats de clôture de mandats de travaux ou fonciers ont été établis dans le courant de l'exercice. Certains de ces mandats ont fait l'objet d'écritures comptables retranscrites, en mouvement pour ordre, au chapitre 041 "écritures patrimoniales". La Communauté urbaine a constaté 6,094 M€ de subventionnement d'équipements remis aux différents bénéficiaires.

- Les dotations aux provisions : 7,800 M€

Une provision complémentaire de 2 M€ a été opérée dans la perspective d'une garantie de versement de participations aux bilans des ZAC concédées. Le dotation ainsi constituée s'établit à 20,500 M€.

Par ailleurs, 5,800 M€ complètent la provision destinée à la prise en charge, par le budget principal, des participations aux bilans de ZAC réalisées au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe. A la clôture 2011, le montant disponible s'établit à 20,800 M€.

Pour mémoire, la provision pour garantie d'emprunt est maintenue au montant constitué en 2010, à savoir 5,231 M€.

- Les autres charges : 14,523 M€

Elles comprennent, notamment, le règlement du protocole transactionnel avec le SDIS, relatif au transfert, en 1999, des personnels entre la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône, pour 2,941 M€ en 2011. Les indemnités des élus sont contenues à 3,558 M€. Les dépenses des groupes politiques, limitées réglementairement à 0,885 M€, ont été réalisées pour 0,773 M€. Les annulations de titres sur exercices antérieurs ont représenté 1,907 M€. Les communes ont bénéficié de versements de la TLE par la Communauté urbaine à hauteur de 2,261 M€. Les autres immobilisations financières retracent les frais liés à la constitution de dépôts et cautionnements (0,132 M€).

**Comptes administratifs 2010 et 2011 - budgets consolidés retraités - mouvements réels - montant (en M€)
(hors excédent capitalisé du compte 1068) - tableau n° 7**

Mouvements réels	CA 2010 (en €)	Prévision ouverte en 2011 (en €)	CA 2011 (en €)	Evolution du CA 2011/2010 (en %)	Taux de réalisation prévu en 2011 (en %)	Répartition du CA 2011 par poste (en %)
Recettes réelles	1 579,059	1 754,698	1 673,559	5,98	95,38	100,00
Impôts et taxes	719,630	673,196	671,770	- 6,65	99,79	40,14
. dont impôts locaux	598,403	452,917	451,526	- 24,54	99,69	26,98
<i>compensation-relais</i>	583,360		0,844	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	0,05
<i>rôles supplémentaires de Taxe professionnelle (TP)</i>	15,043		7,457	- 50,43	<i>n.s</i>	0,45
<i>Taxe d'habitation (TH)</i>		135,433	124,508	<i>n.s</i>	91,93%	7,44
<i>Taxe additionnelle sur foncier non bâti (TAFPNB)</i>			0,751	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	0,04
<i>Taxe foncières sur propriétés non bâties (TFPNB)</i>		0,942	0,097	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	0,01
<i>Contribution foncière des entreprises (CFE)</i>		170,905	179,866	<i>n.s</i>	105,24	10,75
<i>Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises (CVAE)</i>		129,176	122,142	<i>n.s</i>	94,55	7,30
<i>Impôt forfaitaire sur entreprises de réseaux (IFER)</i>		4,439	4,307	<i>n.s</i>	97,02	0,26
<i>Taxe sur les surfaces COMmerciales (TASCOM)</i>		12,022	11,555	<i>n.s</i>	96,12	0,69
. dont fiscalité reversée	11,266	109,079	103,994	823,04	95,34	6,21
<i>attributions de compensation reçues des communes</i>	10,532	10,600	10,635	0,98	100,33	0,64
<i>Fond national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)</i>		97,779	92,913	<i>n.s</i>	95,02	5,55
. dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	107,886	108,200	111,948	3,77	103,46	6,69
. dont taxe de séjour	2,075	3,000	4,302	107,37	143,41	0,26
Dotations et participations	351,052	395,210	422,651	20,40	106,94	25,25
. dont Dotation globale de fonctionnement (DGF)	332,186	326,746	342,739	3,18	104,89	20,48
. dont compensations de Taxe professionnelle (TP)	13,469	11,000	10,948	- 18,71	99,53	0,65
. dont compensations de la réforme de la TP		48,164	53,542	<i>n.s</i>	111,17	3,20
. dont compensation de la CFE		1,100	1,013	<i>n.s</i>	92,10	0,06
. dont compensation des exonérations de TH			4,384	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	0,26
Subventions reçues	106,610	102,281	102,187	- 4,15	99,91	6,11
. dont subventions de fonctionnement	20,721	16,965	17,945	- 13,39	105,78	1,07
. dont subventions d'équipement	85,889	85,316	84,241	- 1,92	98,74	5,03
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	37,876	46,203	51,624	36,30	111,73	3,08
. dont FCTVA	24,366	31,815	31,809	30,55	99,98	1,90
. dont Taxe locale d'équipement (TLE)	13,511	14,349	19,701	45,81	137,30	1,18

Emprunts et dettes assimilées	157,167	334,697	198,331	26,19	59,26	11,85
Produits des services	171,457	174,879	175,743	2,50	100,49	10,50
. dont redevance d'assainissement	53,741	60,002	58,655	9,14	97,75	3,50
. dont péage du BPNL	28,330	31,000	31,970	12,85	103,13	1,91
. dont raccordement à l'égout	7,840	8,780	7,303	- 6,85	83,18	0,44
. dont vente d'énergie	7,105	6,980	8,036	13,09	115,12	0,48
. dont redevance d'incinération des ordures ménagères	2,568	2,334	2,445	- 4,80	104,76	0,15
. dont déchèteries	1,590	1,398	2,450	54,09	175,34	0,15
. dont réfections de tranchées	4,396	7,150	4,984	13,38	69,71	0,30
. dont redevance d'occupation du domaine public	6,189	6,831	5,067	- 18,12	74,18	0,30
. dont autres produits de gestion courante	45,049	34,493	37,882	- 15,91	109,82	2,26
<i>redevance des fermiers de la régie des eaux</i>	11,597	11,800	11,343	- 2,19	96,13	0,68
<i>loyers des immeubles</i>	25,735	12,877	18,887	- 26,61	146,67	1,13
<i>redevances des parcs de stationnement</i>	5,014	6,611	4,873	- 2,80	73,72	0,29
Recettes des travaux effectués pour le compte de tiers	10,599	17,706	13,481	27,19	76,14	0,81
Autres recettes	24,668	10,524	37,772	53,13	358,91	2,26
. dont produit TVA sur eau potable et activités en DSP	2,241	2,633	2,152	- 3,98	81,73	0,13
. dont créances diverses, dépôts et cautionnements	2,409	10,668	3,938	63,47	36,92	0,24
. dont reprise sur provision	2,211	0,019	-	- 100,00	0,00	0,00
. dont produits des cessions de terrains, immeubles, matériels	10,712	0,038	28,822	169,06	76857,66 %	1,72
Dépenses réelles	1 599,747	1 804,471	1 671,329	4,47	92,62	100,00
Travaux en régie et immobilisations	638,786	785,013	704,212	10,24	89,71	42,13
. dont immobilisations incorporelles	11,058	19,432	17,485	58,11	89,98	1,05
. dont immobilisations corporelles	138,855	161,154	148,447	6,91	92,12	8,88
. dont immobilisations en cours	253,171	292,740	277,657	9,67	94,85	16,61
. dont charges à caractère général	235,702	311,688	260,624	10,57	83,62	15,59
Subventions versées	303,664	350,480	321,372	5,83	91,70	19,23
. dont SYTRAL	121,358	123,184	123,184	1,50	100,00	7,37
. dont SDIS	27,259	27,715	27,670	1,51	99,84	1,66
. dont ZAC et opérations d'aménagement	32,947	42,677	40,978	24,38	96,02	2,45
. dont reversement au Département de la moitié de la charge nette du BPNL	5,722	7,438	7,438	30,00	100,00	0,45
. dont ADERLY	1,518	1,518	1,518	0,00	100,00	0,09
. dont ONLY LYON	1,100	1,100	1,100	0,00	100,00	0,07
. dont Office du tourisme	4,156	4,393	4,393	5,70	100,00	0,26
. dont biennales et festival du cinéma	3,449	3,567	3,567	3,42	100,00	0,21
. dont subventions d'équipements	68,580	99,713	76,654	11,77	76,87	4,59
Reversement de fiscalité aux communes de la Communauté urbaine de Lyon	229,247	230,634	230,448	0,52	99,92	13,79
Charges de personnel et frais assimilés	204,445	212,426	210,202	2,82	98,95	12,58
Annuité de la dette	169,704	183,361	170,184	0,28	92,81	10,18
Travaux pour compte de tiers	10,261	17,044	12,588	22,67	73,86	0,75
Dotations aux provisions	21,166	7,800	7,800	- 63,15	100,00	0,47
Autres charges	22,474	17,714	14,523	- 35,38	81,98	0,87
. dont protocole transactionnel avec le SDIS	10,741	2,941	2,941	- 72,62	100,00	0,18
. dont indemnités des élus	3,198	3,424	3,158	- 1,25	92,24	0,19
. dont versements de TLE aux communes	2,051	2,280	2,261	10,26	99,17	0,14

II - 1° - b - Les mouvements d'ordre en dépenses et recettes Ils retracent les écritures équilibrées, en dépenses et en recettes, sans décaissement ou encaissement de fonds.

Ils sont relatifs aux procédures d'amortissement des biens, des subventions reçues et des frais d'émission des emprunts des budgets principal, de l'eau et de l'assainissement, de suivi de l'évolution du patrimoine de la collectivité (enrichissement ou appauvrissement) suite à des cessions ou des acquisitions foncières, également à la gestion des stocks pour les biens produits qui n'ont pas vocation à rester au patrimoine de la collectivité (terrains aménagés réalisés dans le cadre des opérations du budget des opérations d'urbanisme en régie directe).

Ils retracent aussi des opérations plus spécifiques : le suivi de la TVA à récupérer sur les activités en délégation de service public (activité eau potable, cimetières communautaires, Centre des congrès, parkings), les écritures effectuées pour des clôtures comptables de mandats de travaux qui ont été confiés à la collectivité, en particulier lorsque le coût des équipements remis n'est pas financé en totalité par le bénéficiaire.

Ces écritures sont effectuées soit en simultané sur les 2 sections des budgets concernés, il s'agit alors d'opérations d'ordre de transferts entre sections, soit en dépenses et en recettes sur une seule section. Pour les budgets communautaires, ces mouvements ne concernent que la section d'investissement : il s'agit d'opérations d'ordre patrimoniales.

Les écritures d'ordre consolidées représentent 184,072 M€, en progression de 52,56 M€ par rapport au précédent compte administratif (131,513 M€). L'amortissement des immobilisations corporelles et financières augmente de 17,66 M€ en 2011 et s'établit à 106,415 M€. Les opérations comptables pour le solde des mandats confiés à la Communauté représentent 7,072 M€, soit 6,4 M€ supplémentaires par rapport à 2010. Les écritures pour la variation des stocks de terrains aménagés pour le budget des opérations d'urbanisme en régie directe (13,096 M€) sont également en progression de 9,53 M€ en 2011.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens, de dégager des ressources destinées à les renouveler en réintégrant la charge correspondante en section de fonctionnement ou d'exploitation.

L'amortissement des immobilisations communautaires, c'est-à-dire des frais d'études et des frais d'insertion, des biens meubles et des immeubles productifs de revenus, des subventions d'équipement versées, des ouvrages techniques des budgets annexes ainsi que l'étalement des pénalités versées pour des renégociations d'emprunts constitue l'annuité de 106,338 M€. L'amortissement des indemnités capitalisées sur emprunts concerne pour 0,077 M€ la dette du budget principal et du budget annexe de l'assainissement.

En parallèle, les subventions d'équipement perçues par la Communauté urbaine pour des biens amortissables font également l'objet d'un étalement. L'annuité 2011 est supportée en dépenses par la section d'investissement pour un montant de 6,921 M€.

La Communauté urbaine a fait le choix de réaliser des zones d'aménagement concertées (ZAC) en régie directe. Ces opérations, retracées dans le budget des opérations d'urbanisme, concernent 8 sites en 2011 : les ZAC du parc de Gerland à Lyon 7°, du Nouveau bourg à Saint Romain au Mont d'Or, les ZAC Armstrong et Parilly à Vénissieux, les ZAC de l'hôtel de Ville et de la Grappinière à Vaulx en Velin, l'opération de renouvellement urbain Parilly nord à Bron, le projet urbain Mermoz-nord à Lyon 8°. Les terrains viabilisés sont destinés à la commercialisation. Les dépenses d'étude, d'acquisition foncière, de démolition, d'aménagement supportées en 2011 et comptabilisées en charges de la section de fonctionnement sont reprises dans un compte de stocks. Cette écriture est une dépense d'ordre de 13,096 M€ pour 2011. Il n'y a pas eu de produit de ventes de terrains dans l'exercice. Une participation exceptionnelle du budget principal de 13,083 M€ a été versée. Le budget principal a supporté également le déficit du budget annexe à hauteur de 0,799 M€, écriture reprise comme la subvention exceptionnelle au compte de stock correspondant, à la section d'investissement.

Pour accomplir les opérations d'investissement, la Communauté urbaine doit se rendre propriétaire de terrain ou de construction. Avec ses partenaires publics, elle peut également décider de céder son foncier, voire remettre des parcelles à des tiers privés. Chaque année, elle procède aussi à la vente de véhicules réformés et de matériels.

Dans le cas de cessions, la mise à jour de l'actif de la collectivité, au sens comptable, doit être opérée comme l'ajustement de l'inventaire. Les sorties des biens sont donc retranscrites dans les écritures budgétaires. Il s'agit encore de réalisations pour ordre, sur la base des valeurs historiques des biens remis, corrigées des amortissements éventuellement pratiqués (valeur nette comptable).

Les cessions foncières, qu'elles soient effectuées contre paiement de prix, dans le cadre d'un échange de biens avec un partenaire public ou privé, ou gratuitement, ont été constatées pour un montant total de 24,253 M€. Une parcelle de l'aérodrome de Corbas d'une valeur nette comptable de 4,519 M€ a été remise gratuitement à la Commune.

En 2011, la Communauté urbaine a également procédé à la vente des actions de la Société d'économie mixte pour la gestion du marché d'intérêt national de Lyon (SOGELY). La sortie de ces actifs financiers a été réalisée pour 0,078 M€.

Toujours pour les équipements qu'elle réalise sur son territoire, la Communauté urbaine peut recevoir à titre gratuit des assiettes foncières. L'enrichissement patrimonial occasionné par ces opérations a représenté 0,738 M€ dans l'exercice.

L'instruction comptable M14 impose de définir les plus ou moins-values pour chaque opération de cession des actifs de la collectivité. Elles se calculent en rapprochant le prix de vente et la valeur nette comptable des biens remis. A ce titre, le compte administratif 2011 totalise pour 9,968 M€ de plus-values et pour 0,283 M€ de moins-values.

Les autres écritures pour ordre de l'exercice 2011 consistent à :

- constater la recette de TVA à récupérer sur les travaux pour les équipements en délégation de service public (0,084 M€ au budget principal) et pour les travaux et les équipements payés pour l'activité eau potable (2,068 M€ au budget annexe des eaux), soit au total 2,152 M€,

- solder au plan comptable les mandats de travaux pour le compte de tiers à hauteur de 7,072 M€ dont 6,094 M€ constituent le concours financier 2011 de la Communauté urbaine de Lyon pour les équipements remis aux bénéficiaires.

Compte administratif 2011 - budgets consolidés - mouvements d'ordre - tableau n° 8

Mouvements d'ordre	Dépenses (en M€)	Recettes (en M€)
hors programmation pluriannuelle	154,214	154,214
amortissement des immobilisations corporelles et financières	106,415	106,415
amortissement des subventions d'équipement reçues	6,921	6,921
valeur des biens fonciers cédés à titre gratuit (aérodrome de Corbas)	4,519	4,519
valeur des immobilisations financières cédées	0,078	0,078
plus-values sur cessions d'actifs (hors 1064)	9,806	9,806
moins-values de cessions d'actifs	0,283	0,283
stocks de terrains aménagés	13,096	13,096
déstockage de terrains aménagés	13,096	13,096
périmètre programmation pluriannuelle des investissements (PPI)	29,858	29,858
valeur comptable des biens cédés ou échangés	19,731	19,731
valeur comptable des biens cédés gratuitement	0,003	0,003
valeur de biens fonciers reçus à titre gratuit	0,738	0,738
solde mandats de travaux pour le compte de tiers	7,072	7,072
TVA à récupérer auprès des fermiers ou pour des délégations de service public	2,152	2,152
correction d'écritures pour ordre de TVA sur exercice antérieur	0,162	0,162
total	184,072	184,072
affectation de l'excédent de fonctionnement		233,491
pour mémoire plus value de cession budget M49 - compte 106		0,039

II - 2° - Les mouvements réels par axe politique

II - 2° - a - Garder le cap du développement économique

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution en %	Recettes		Evolution en %
	CA 2010	CA 2011		CA 2010	CA 2011	
garder le cap du développement économique	151,810	178,537	18 %	27,264	34,803	28 %
garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon, territoire entrepreneurial et solidaire	32,941	32,381	- 2 %	7,484	9,426	26 %
soutenir le tissu local	22,180	14,791	- 33 %	6,626	8,240	24 %
conforter et amplifier les pôles de compétitivité moteurs du développement économique local	6,377	6,605	4 %	0,372	0,389	5 %
développer la métropole des savoirs	3,664	6,904	88 %	0,386	0,670	73 %
développer des actions pour lier développement économique, emploi et insertion	0,721	4,082	466 %	0,100	0,128	28 %
réaliser des grands projets structurants	95,529	121,010	27 %	15,603	18,500	19 %
poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains	57,947	83,824	45 %	11,418	15,001	31 %
renforcer les centres urbains	37,582	37,186	- 1 %	4,185	3,499	- 16 %
développer le rayonnement international de la métropole	23,339	25,146	8 %	4,177	6,876	65 %
accroître la visibilité et l'ouverture internationale de Lyon	21,435	21,687	1 %	4,019	6,578	64 %
mieux connecter la métropole au monde via les transports et les télécommunications	1,904	3,459	82 %	0,158	0,298	88 %

En 2011, cet axe a représenté une dépense d'investissement de 110,257 M€. Les recettes d'investissement correspondant aux actions menées s'établissent à 9,548 M€.

En section de fonctionnement, les dépenses sont réalisées à 68,280 M€. Les recettes s'établissent à 25,255 M€.

A1. Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, territoire entrepreneurial et solidaire

La Communauté urbaine a consacré à cet objectif 18,561 M€ en dépenses d'investissement et perçu 1,193 M€ de recettes. En fonctionnement, la réalisation s'établit à 13,820 M€ en dépenses et 8,233 M€ en recettes.

3,624 M€ ont été dédiés aux pôles de compétitivité dont 1,299 M€ pour les projets de recherche et de développement de LyonBiopôle santé. Le terrain acquis dans le cadre du projet de plateforme AcCInov par les acteurs de Lyonbiopôle augmenterait leurs chances de devenir des leaders de l'industrie biopharmaceutique à moyen terme (0,610 M€).

La Communauté urbaine loue les locaux accueillant le centre d'infectiologie de LyonBiopôle pour un montant de 1,297 M€, correspondant au loyer de l'immeuble Domilyon à Gerland. La redevance d'occupation versée en contrepartie par l'association LyonBiopôle, bénéficiaire des lieux, s'est élevée à 0,389 M€.

Le soutien apporté par la mise à disposition de locaux situés avenue Jean Jaurès à Lyon 7° concerne également les entreprises Nesti, Imaxio, Genoway, Dotriver, Artefacts studio, et le centre européen de l'enseignement de l'ostéopathie contribuant, pour leur part, à hauteur de 0,667 M€ pour des loyers et charges acquittés par la Communauté urbaine pour un montant de 0,836 M€.

1,646 M€ de subventions d'équipements ont été versées dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013. Ces fonds ont permis de financer l'achat d'un microscope électronique à transmission environnementale et tomographique (METET) au profit du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de Lyon dans le cadre de l'opération "Centre LYonnais de microscopie (CLYM)" (0,800 M€), le début des constructions de l'Institut universitaire de technologie (IUT) Jean Moulin-Lyon 3 (0,546 M€) et de la Maison de l'international (0,200 M€) au profit du Rectorat de l'académie de Lyon, et la restructuration du pôle matériaux et du 1er cycle de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) (0,100 M€).

0,547 M€ ont été versés à la Communauté urbaine de Lyon pour la construction d'un 3° bâtiment IUT Lumière Lyon 2 à Bron par la région Rhône-Alpes (0,360 M€), la Ville de Bron (0,100 M€), l'Université Lumière Lyon 2 (0,046 M€) et l'Etat (0,041 M€).

Les actions menées dans le cadre de la métropole des savoirs ont conduit à attribuer une subvention de 0,840 M€ à l'Université de Lyon pour le programme d'actions 2011 du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). De même, la Communauté urbaine a subventionné la Fondation scientifique de Lyon et du Sud-est, à hauteur de 0,670 €, pour organiser le Forum mondial des sciences de la vie "Biovision". Enfin, 0,666 M€ ont été consacrés à la réhabilitation du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) à Lyon 7, menée pour le compte de l'Etat, qui a reversé à la Communauté urbaine 0,091 M€ en 2011.

L'association Entreprise Rhône-Alpes international (ERAI) a bénéficié d'une subvention d'équipement de 1,2 M€, pour l'accompagnement des entreprises de la filière éclairage à l'international, pour le projet Ville lumière Exposition universelle de Shanghai 2010.

Une subvention d'équipement, d'un montant de 1,780 M€, a été accordée à la direction départementale de l'équipement pour l'échangeur du Tronchon à Dardilly-Limonest au titre du développement économique. L'opération consiste à réaliser 2 bretelles de raccordement à l'autoroute A 6 en direction et en provenance de Paris, et à créer 2 voies d'entrecroisement entre l'échangeur du Tronchon et celui de la Garde. La mise en œuvre de ces infrastructures doit s'accompagner d'ouvrages de raccordement aux voiries locales (notamment 2 giratoires sur le domaine communautaire) et de la construction de bassins de rétention des eaux pluviales.

Des terrains nus ont été acquis pour 2,336 M€ à Champagne au Mont d'Or. Située à la porte nord de l'agglomération lyonnaise, la zone industrielle Lyon nord est, en effet, identifiée comme un véritable pôle économique du Val de Saône et dispose de fortes potentialités de développement.

Les autres dépenses d'équipement réalisées sur les zones industrielles ont été assurées pour 2,440 M€.

Les travaux d'aménagement des voiries primaires de la ZAC Techsud-Porte Ampère à Lyon 7° s'élèvent à 0,285 M€. Des travaux d'éclairage public, réalisés pour le compte de la Ville de Lyon ont généré 0,090 M€ de recettes et se sont poursuivis sur 2011 à hauteur de 0,085 M€. 0,430 M€ de subvention d'équipement ont été versés par la ville de Lyon pour le solde de cette opération.

0,289 M€ ont été consacrés à des travaux de voirie et à la construction de réseaux pour le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Mi-Plaine à Saint Priest.

Des frais d'études et des travaux ont été engagés sur le site du Grand Montout, dans l'est lyonnais, pour 2,780 M€. Cette opération prévoit 3 projets indépendants : l'accès sud comprendra la création d'un site propre de transports en commun, l'accès nord permettra le passage du tramway T3 et le parking des Panettes à Meyzieu sera destiné au stationnement de 4 000 véhicules.

Dans le cadre des contrats territoriaux, l'animation économique des Conférences locales des Maires relève de l'activité des associations parties prenantes sur les secteurs géographiques concernés. La participation de la Communauté urbaine s'établit à 0,853 M€ en 2011.

Les produits des cessions à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) ont rapporté 4,921 M€, dont 3,068 M€ concernent la ZAC des Bruyères à Limonest et 1,853 M€ le Pôle économique ouest.

Par ailleurs, la Communauté urbaine a reçu 2,000 M€ de la SERL au titre de bilan d'opérations excédentaires relatifs à la ZAC de Feuilly à Saint Priest (1,000 M€) et à la ZAC des Pierres Blanches à Mions (1,000 M€).

A2. Réaliser de grands projets structurants

La réalisation de grands projets structurants a constitué en investissement 86,768 M€ de dépenses et 8,355 M€ de recettes et, en fonctionnement, 34,242 M€ de dépenses et 10,145 M€ de recettes.

La Communauté urbaine poursuit, notamment, la transformation du territoire par le versement de participations à des aménageurs intervenant sur les grands projets urbains, à hauteur de 30,285 M€ en 2011.

Dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC Confluence à Lyon 2°, la Communauté urbaine de Lyon a versé à la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon-Confluence une participation d'équilibre pour un montant de 2,000 M€, correspondant à la 1ère phase côté Saône, et une subvention de 7,120 M€ pour la 2° phase de travaux engagée côté Rhône.

En dépenses, 10,117 M€ sont mobilisés sur ce territoire, pour l'acquisition d'emprises foncières (1,987 M€) et le rachat d'équipements publics (7,875 M€). Par ailleurs, en 2011, la dépense concernant la construction du groupe scolaire Casimir Perier s'élève à 3,062 M€, pour laquelle la SPLA Lyon-Confluence, a contribué à hauteur de 2,814 M€. La livraison de l'établissement, prévue pour la rentrée 2012, comprend également un équipement petite enfance et un centre de loisirs sans hébergement réalisé pour le compte de la Ville de Lyon : 1,525 M€ ont été remboursés dans le cadre de ce mandat de travaux, dont 1,436 M€ par la Ville de Lyon et 0,089 M€ par la SPLA Lyon-Confluence.

Hors participations d'équilibre de la Communauté urbaine de Lyon, les autres opérations les plus significatives pour la dynamisation des centres urbains et les grands projets urbains sont celles des ZAC du Centre à Tassin la Demi Lune (6,392 M€), du Triangle à Saint Priest (3,496 M€), des Gaulnes à Meyzieu (1,475 M€), du Centre à Caluire et Cuire (0,734 M€), de Ex Berthelot à Lyon 8° (0,454 M€) et des Jardins de la Buire à Lyon 3° (0,126 M€).

La ZAC du Triangle à Saint Priest a bénéficié d'une participation d'équilibre de 3,576 M€, de la part de la Communauté urbaine, versée à l'Office public de l'habitat du département du Rhône dans le cadre de la convention de concession d'aménagement.

La participation d'équilibre 2011 pour la ZAC du Centre à Tassin la Demi Lune s'élève à 2,617 M€. La Communauté urbaine a également encaissé la somme de 1,562 M€ correspondant principalement à la cession, à la SERL, de 3 tènements immobiliers pour respectivement 0,442 M€, 0,500 M€ et 0,595 M€.

A Lyon 9°, la prorogation de l'aménagement de la ZAC de l'Industrie nord a amené la Communauté urbaine de Lyon à verser, selon la convention publique d'aménagement (CPA) signée avec la SERL, la somme de 8,896 M€.

Le versement à la SERL, par la Communauté urbaine de Lyon, d'une participation à l'équilibre du bilan de l'opération de restructuration du Centre-ville de Décines-Charpieu, s'est élevé à 4,168 M€.

Enfin, une participation d'équilibre de 1,417 M€ a été versée à la SERL pour la ZAC du Bon Lait à Lyon 7°.

En recette, un excédent de 1,000 M€ a pu être enregistré sur l'opération de la ZAC Thiers à Lyon 6°, concédée à la SERL.

Dans le cadre de la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane, la Communauté urbaine de Lyon a cédé à la SERL un terrain situé à Sathonay Camp pour un montant de 4,207 M€.

En dehors des ZAC, 5,947 M€ financent le rachat du parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins dans le cadre de l'opération Bertholley 2.

Le projet Lyon-Part-Dieu à Lyon 3° se concrétise et les premières interventions foncières nécessaires à sa mise en œuvre interviennent, avec l'acquisition du "Lot Etat" rue Bouchut pour 15 M€.

Le centre des Gratte-Ciel à Villeurbanne va bénéficier d'une mutation très importante du secteur au nord du cours Emile Zola. Des opérations foncières ont été réalisées pour 1,912 M€ afin de concevoir un quartier

innovant et exemplaire en termes de développement durable. Des acquisitions foncières ont également été faites à Villeurbanne, pour 0,587 M€ dans le quartier Saint Jean, qui permettront de réaliser le projet de développement de ce secteur.

1,801 M€ financent l'acquisition de locaux dans le secteur Nexans Girondins à Lyon 7°.

La déconstruction du Marché d'intérêt national (MIN) dans le quartier de Perrache à Lyon 2° s'est achevée en 2011 pour un coût de 0,585 M€.

En vue de procéder à la requalification de la place des Jacobins à Lyon 2°, des travaux de démolitions et de voirie ont été réalisés à hauteur de 1,534 M€. Une recette de 0,340 M€ a été versée par la Ville de Lyon dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des plantations arbustives et de l'éclairage public.

Les travaux d'aménagement de la partie sud de la place Bellecour s'élèvent à 5,028 M€ et comprennent : le déplacement des bassins au sud de la place, le déplacement et l'extension de l'aire de jeux pour enfants, la requalification des 3 kiosques "est", la requalification, l'extension et le retournement des 2 kiosques ouest, la création d'un kiosque à l'ouest de l'axe de la rue Victor Hugo, l'abattage des marronniers existants, la plantation de tilleuls et de merisiers créant un nouveau *velum* végétal, la création d'une allée minérale longeant les kiosques d'est en ouest dans le prolongement de la place Antonin Poncet, la plantation de bandes végétales.

Des travaux de voiries ont été réalisés dans diverses communes de la Communauté urbaine, notamment à Albiigny sur Saône avec la densification du centre (1,910 M€), à Décines Charpieu place Roger Salengro (1,692 M€), à la Mulatière place Leclerc (1,169 M€), à Tassin la Demi Lune place du Bourg (0,751 M€), à Pierre Bénite pour la requalification du centre (0,569 M€), à Lyon 3°/6° rues Garibaldi/Lafayette/Bouchut (0,535 M€), à Couzon au Mont d'Or pour les places Ampère et Fayard (0,460 M€) et à Villeurbanne cours Emile Zola (0,254 M€).

Cette autorisation de programme a également financé, pour 0,476 M€, des frais de démolitions dans le secteur de la Saulaie à Oullins. Cette opération assurera, en particulier, la mise en œuvre d'un projet de pôle d'échange multimodal.

L'aménagement de la place Brosset, qui complète la construction du parc de stationnement en sous-sol des Brotteaux à Lyon 6°, a mobilisé 0,651 M€. La participation de la ville de Lyon, établie par convention, s'élève à 0,680 M€.

La Communauté urbaine de Lyon, chef de file du projet européen Concerto Renaissance, a reçu 1,566 M€ de la Commission européenne, et en a reversé 1,520 M€ à ses partenaires en 2011. Ce dispositif attribue des aides régionales au titre des politiques énergétiques et de l'habitat menées dans le cadre de grands projets de restructuration urbaine.

A3. Développer le rayonnement international de la métropole

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 4,928 M€. La réalisation en fonctionnement s'établit à 6,876 M€ en recette et 20,218 M€ en dépense.

Le plan de mandat 2008-2014 réaffirme l'intérêt de l'Anneau des sciences, s'inscrivant dans le cadre d'un schéma multimodal d'organisation des déplacements à l'échelle de l'agglomération en cohérence avec le Réseau express de l'aire métropolitaine Lyonnaise (REAL). En 2011, les frais d'études et l'acquisition de terrains s'élèvent à 2,486 M€.

Une dépense de 1,081 M€ a été réalisée en 2011 pour le réaménagement du carrefour des Frères Mongolfier à Chassieu, ce qui permettra la fluidité du trafic lors de l'accès à Euroexpo en période de salon.

La compétence tourisme a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon en 2011 afin d'assurer la cohérence et la lisibilité des interventions à l'échelon local, national et international. Pour l'Office du tourisme intercommunal, la participation de la Communauté urbaine a été de 4,393 M€ en 2011, à laquelle s'est ajoutée une subvention d'équipement de 0,168 €.

En 2011, la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté urbaine a rapporté 4,302 M€.

La redevance du Centre des congrès de Lyon, quant à elle, a représenté 1,665 M€.

L'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) accompagne et conseille les entreprises dans leur implantation. A ce titre la Communauté urbaine lui a versé :

- une subvention de 1,518 M€ affectée au financement des actions inscrites au programme annuel 2011 de l'association,

- une subvention de 1,100 M€ dédiée au financement de l'action de marketing Only Lyon.

La subvention d'équipement à la Ville de Villeurbanne pour la restructuration du Théâtre national populaire (TNP) a représenté 1,060 M€. En 2011, ces travaux ont permis de continuer l'extension de l'arrière du TNP et la restructuration de la salle de spectacle, opération commencée en 2010.

La Communauté urbaine de Lyon a versé une subvention de 2,522 M€ au profit de l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes : 2,278 M€ au titre de l'édition 2011 de la Biennale d'Art Contemporain qui s'est déroulée du 15 septembre au 30 décembre 2011 et 0,244 M€ au titre du solde de la biennale de la danse 2010.

La troisième édition du festival Lumière s'est déroulée du 3 au 9 octobre 2011. Des séances ont été projetées dans 35 salles de cinéma impliquant 23 communes. La Communauté urbaine de Lyon a apporté son soutien à l'association Institut Lumière pour l'organisation de cette 3^e édition du festival Lumière en 2011, par l'attribution d'une subvention de 1,045 M€ (dont 0,110 M€ de solde de l'édition 2010).

Les clubs sportifs contribuent aussi au rayonnement international de la Communauté urbaine de Lyon et ont bénéficié à ce titre du soutien de la Communauté urbaine pour un montant total de 2,064 M€. Sur l'exercice 2011, le partenariat avec les centres de formation comprend, notamment, l'Olympique lyonnais (OL), pour 0,310 M€, le club Villeurbanne Handball association, pour 0,100 M€, le Lyon Olympique universitaire (LOU) rugby, pour 0,155 M€, et l'ASVEL basket, pour 0,154 M€.

II - 2° - b - Construire une métropole à dimension humaine

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution en %	Recettes		Evolution en %
	CA 2010	CA 2011		CA 2010	CA 2011	
construire une métropole à dimension humaine	117,839	138,325	17 %	55,175	55,979	1 %
favoriser la mixité	35,709	53,331	49 %	5,870	7,962	36 %
favoriser le renouvellement des grands quartiers d'habitat social et leur intégration dans le projet urbain du territoire	33,959	51,692	52 %	4,560	8,114	78 %
développer l'accès à la ville et désenclaver les populations	1,751	1,639	- 6%	1,311		- 112 %
promouvoir une politique du logement équilibrée	72,077	73,477	2 %	49,097	47,636	- 3 %
maintenir l'attractivité de l'agglomération par une réponse adaptée aux besoins en logement	26,140	29,631	13 %	20,233	17,624	- 13%
la mise en œuvre du droit au logement	45,937	43,846	- 5 %	28,865	30,012	4 %
construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	9,452	10,691	13 %	0,003	0,227	6714 %
construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	9,452	10,691	13 %	0,003	0,227	6714%
promouvoir la solidarité à travers le monde	0,600	0,826	38 %	0,204	0,153	- 25 %
aider au développement économique, au-delà de l'appui à la gouvernance	0,382	0,488	28 %	0,204	0,051	- 75 %
mobiliser les acteurs lyonnais autour de la solidarité	0,218	0,337	55 %	-	0,102	-

Les investissements 2011 ont représenté 65,995 M€ en dépenses et 22,947 M€ en recettes. Pour les dépenses de fonctionnement, 48,647 M€ ont été réalisés tandis que 25,102 M€ ont été encaissés en recette.

B1. Favoriser la mixité

Sur ce périmètre, 25,067 M€ ont été réalisés en investissement et 3,986 M€ de recettes ont été perçus. Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 28,264 M€ et les recettes de cette section à 3,977 M€.

Les grands projets de ville (GPV) ont été soutenus à hauteur de 21,837 M€ et ont généré 4,280 M€ de recettes. Les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ont mobilisé 2,211 M€. Les opérations de développement social urbain (DSU) ont représenté 4,453 M€ dont 1,076 M€ sur le quartier de la Duchère à Lyon 9° et 0,288 M€ sur le quartier Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin. 0,562 M€ ont été alloués aux ORU. Les ZAC de Vénissy à Vénissieux, hôtel de Ville à Vaulx en Velin et les aménagements du quartier Lyon-Mermoz contribuent à la réalisation de cet axe pour un montant total de 15,159 M€ en dépense et 3,123 M€ en recette.

Certains territoires sont concernés par plusieurs de ces dispositifs.

En ce qui concerne la Ville de Vénissieux, la ZAC de Vénissy, déléguée à la SERL, bénéficie d'une participation de la Communauté urbaine s'élevant pour 2011 à 1,254 M€, comprenant le reversement de participations allouées par l'ANRU (0,329 M€) et par la Région Rhône-Alpes (0,543 M€), et la participation à l'équilibre de l'opération supportée par la Communauté urbaine (0,382 M€). Dans le même temps, les recettes de l'ANRU perçues par la Communauté urbaine pour ce projet ont représenté 3,096 M€. Les expropriations ont, par ailleurs, nécessité 2,403 M€. Le GPV relatif à la voie nouvelle V19 a généré une dépense de 0,487 M€. Enfin, des subventions ont été versées par l'Etat et la Région pour le GPV Ilot du cerisier (0,707 M€) et le GPV Max Barel 2 (0,249 M€).

A Vaulx en Velin, l'aménagement de la ZAC de l'hôtel de ville a nécessité l'acquisition du tènement, sur lequel est édifié l'ancien centre de répartition du courrier de la Poste, pour 0,900 M€. La Communauté urbaine s'est également portée acquéreur de terrains situés au Pré de l'Herpe, appartenant à la société Alliade habitat (0,690 M€) et à HLM Eriila (0,392 M€). En ce qui concerne la ZAC Grappinière à Vaulx en Velin, il a été nécessaire d'acquérir, avenue du 8 mai 1945, plusieurs terrains pour un montant de 1,914 M€. Enfin, la Communauté urbaine a mené les travaux paysagers, de signalisation et de voirie des avenues Gabriel Péri et Charles de Gaulle à Vaulx en Velin pour un montant de 1,433 M€.

Dans le cadre du CUCS, la Ville de Rillieux la Pape a 2 objectifs : maintenir une attractivité suffisante pour l'ensemble de la ville nouvelle et assurer à chacun un accès aux services publics, en poursuivant la rénovation urbaine. La Communauté urbaine a versé à Dynacité, Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain, une subvention d'équipement d'un montant de 1,664 M€ pour la démolition de logements dans les quartiers Semailles, Velette et Boileau. Le GPV du Quartier Semailles ouest a mobilisé 1,454 M€.

Une recette de 0,360 M€ a été encaissée par la Communauté urbaine pour le projet d'aménagement des espaces publics et résidentiels du secteur Haute Roche 2 à Pierre Bénite, provenant, d'une part, de la Ville de Pierre Bénite pour 0,186 M€, d'autre part, de l'ANRU pour 0,105 M€, et enfin de l'Office public de l'Habitat (OPH) du Rhône pour 0,069 M€ dans le cadre du protocole global.

A Lyon, la restructuration du quartier de la Duchère a mobilisé 12,643 M€. 9,631 M€ ont été versés à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) au titre de la participation de la Communauté urbaine au bilan de la ZAC. La construction de bassins de rétention a représenté 1,178 M€.

0,830 M€ a été versé à Grand Lyon Habitat pour la construction d'un parking sur le site de Champvert à Lyon 5° (0,664 M€) et les abords de la résidence Alexandre Charbin à Lyon 7° (0,166 M€).

Depuis 1973, les quartiers des Essarts, des Charmilles, une grande partie de la Commune de Bron ainsi que le quartier Mermoz à Lyon 8° sont traversés par l'autoroute A 43 qui génère trafic et nuisances. Après la démolition du viaduc Mermoz-Pinel et la transformation de l'axe Mermoz en un véritable boulevard urbain en 2010, la seconde étape s'est traduite par la restructuration de ce quartier pour un coût total de 9,370 M€ en 2011. Les principales dépenses correspondent à l'acquisition d'un terrain avenue Jean Mermoz à Lyon 8° arrondissement pour un montant de 5,433 M€ et au versement d'une subvention de 2,049 M€ à l'Etat en contrepartie de la démolition du Viaduc, pour laquelle il assurait la maîtrise d'ouvrage.

Le renouvellement urbain dans le quartier du Terrailon à Bron, qui organise en particulier la dédensification de 22 copropriétés Caravelle et Terrailon, a conduit à financer des acquisitions immobilières et à engager des frais de démolition et d'aménagements sur ces constructions pour la somme de 3,742 M€. Des

subventions ont été reçues pour 1,922 M€, du Département du Rhône (1,859 M€) et de l'ANRU (0,063 M€). Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon a acquis des appartements en vue de leur démolition. Cette acquisition a fait l'objet d'un financement en partenariat avec l'ANRU pour un montant de 0,809 M€.

A Villeurbanne, la création d'une voie de desserte et d'un espace public central pour le projet de renouvellement urbain de l'îlot de la Poudrette a permis l'amélioration du cadre de vie pour un montant de 0,917 M€ en 2011. De plus, des travaux d'aménagement sur la rue Louis Becker entre les rues Paul Verlaine et Michel Servet visent à mettre en scène et à dégager le parvis pour un accès piétons au TNP pour un montant de 0,731 M€.

Dans le cadre du projet Yzeron Sémard, la maîtrise foncière à Oullins, rue Pierre Sémard et à La Mulatière, rue Gabriel Péri, s'est poursuivie avec l'achat de bâtiments et la démolition des immeubles les plus vétustes (0,593 M€).

B2. Promouvoir une politique de logement équilibrée

Les sommes acquittées sur cet axe en section d'investissement s'élèvent à 63,803 M€. Les recettes s'établissent à 26,891 M€. En fonctionnement, les dépenses sont réalisées à 9,675 M€ et les recettes à 20,745 M€.

Par délibération du 23 janvier 2006, le Conseil a approuvé le principe de la délégation des aides à la pierre de l'Etat à la Communauté urbaine de Lyon. Les conventions et leurs avenants, pour les programmes annuels, définissent l'attribution des aides publiques à l'exception des financements de l'ANRU. Les subventions d'équipement versées par la Communauté urbaine pour les actions dédiées au logement social, aides à la pierre et parc privé, atteignent 41,334 M€ en 2011. L'Etat y participe à hauteur de 23,246 M€.

En ce qui concerne les réserves foncières pour le logement social, la collectivité a acquis des immeubles du domaine privé pour un montant de 18,484 M€. En 2011, les baux emphytéotiques ont rapporté 8,793 M€.

De plus, l'aménagement des terrains pour les aires d'accueil des gens du voyage, la maintenance de ces sites et les subventions d'équipement versées ont engendré des dépenses à hauteur de 2,958 M€, financées d'une part, par des participations des Caisses d'allocations familiales (0,587 M€), de l'Etat (0,450 M€) et des communes (0,193 M€) et, d'autre part, des redevances pour un montant de 0,309 M€. Depuis 2005, la Communauté urbaine soutient, par ailleurs, les actions de relogement des familles de gens du voyage sédentarisées. Une aide est apportée, sous forme de subventions d'équipement, aux Communes de Décines Charpieu (0,274 M€), Pierre Bénite (0,063 M€) et Feyzin (0,060 M€).

Parmi les autres actions engagées en faveur de la politique du logement, l'aménagement de la voie nouvelle (VN24) à Corbas, inscrite au PLU, a mobilisé 0,723 M€ en 2011. Les travaux de démolition du mur de soutènement et d'enceinte existant sur la rue des Noyers à Lyon 5° représentent une dépense de 0,547 M€.

La Communauté urbaine a cédé à l'OPH du Rhône, des lots de la copropriété Les Alpes, située à Saint Priest, pour un montant de 9,596 M€.

Présents pour soutenir les opérations de réhabilitation et le développement de la production de logements neufs, les 3 Offices publics de l'habitat communautaires (OPHC) de l'agglomération (Grand Lyon Habitat, Villeurbanne est Habitat et Porte des Alpes Habitat) ont été subventionnés par la Communauté urbaine à hauteur de 2,875 M€ en 2011.

B3. Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 9,882 M€ et les recettes à 0,227 M€. Les frais engagés en investissement (0,809 M€) sur cet axe concernent, en particulier, la révision du PLU et le lancement d'études annexes.

6,312 M€ en dépense, correspondent à des subventions versées, principalement à l'Agence d'urbanisme pour 4,885 M€ et au Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) pour 1,279 M€.

Les autres actions réalisées concernent, notamment, la communication opérationnelle (1,935 M€), l'édition de Grand Lyon Magazine (0,290 M€), l'organisation des dialogues en humanité, du conseil de développement et de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) (0,388 M€).

B4. Promouvoir la solidarité à travers le monde

0,826 M€ de dépenses de fonctionnement ont été consacrées à cet objectif en 2011 et les recettes s'élèvent sur cet axe à 0,153 M€, dont 0,087 M€ au bénéfice de la région Haute Matsiatra à Madagascar, dans le cadre d'un programme en partenariat avec l'Union européenne.

La majeure partie des contributions a porté sur les actions de coopération décentralisée (0,518 M€). La Communauté urbaine de Lyon a, par exemple, attribué une subvention de 0,080 M€ à l'association "Ville en transition" dans le cadre de la coopération avec la ville de Tinca en Roumanie et de 0,076 M€ à l'Agence française de développement (AFD) au Maroc.

La Communauté urbaine a, par ailleurs, subventionné à hauteur de 0,151 M€ des associations œuvrant pour la solidarité internationale.

II - 2° - c - Faire de l'environnement un moteur de développement

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution en %	Recettes		Evolution en %
	CA 2010	CA 2011		CA 2010	CA 2011	
faire de l'environnement un moteur du développement	635,589	659,824	4 %	203,949	215,758	6 %
développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement	320,314	369,871	15 %	57,659	63,319	10 %
encourager l'usage des transports en commun	137,551	144,135	5 %	5,046	8,244	63 %
faciliter les échanges entre les différents pôles urbains	10,151	11,445	13 %	2,979	3,136	5 %
adapter l'offre des réseaux existants (routes, transports en commun, vélos, etc.) aux besoins de mobilité de proximité	48,319	46,604	- 4 %	12,634	11,073	- 12 %
soutenir le développement de nouvelles mobilités urbaines	18,423	15,708	- 15 %	0,247	0,182	- 26 %
maintenir en état le réseau, prendre en compte les obligations réglementaires (notamment dans le domaine de la sécurité des déplacements)	101,916	146,894	44 %	36,735	40,684	11 %
offrir une mobilité facilitée pour tous	3,954	5,085	29 %	0,017	-	- 100 %
maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	27,885	38,763	39 %	11,878	20,102	69 %
conjuguer reconquête urbaine et nature en ville	22,833	31,944	40 %	10,370	17,157	65 %
Valoriser les espaces naturels et agricoles	5,051	6,819	35 %	1,508	2,945	95 %
gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	105,296	107,062	2 %	25,171	24,854	- 1 %
mettre en œuvre le plan d'actions	69,022	72,268	5 %	24,289	24,242	0 %

stratégiques 2007-2017						
développer une approche globalisée de la propreté, dans une logique de résultat et de partenariat	36,274	34,794	- 4 %	0,882	0,612	- 31 %
gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	135,924	103,466	- 24 %	109,172	107,412	- 2 %
préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau pour tous les usages	2,264	3,187	41 %	-	-	-
garantir l'alimentation en eau potable de la population du Grand Lyon	14,558	13,602	- 7 %	15,684	14,719	- 6 %
lutter contre les pollutions de toute nature	108,792	76,094	- 30 %	92,789	92,282	- 1 %
maîtriser des eaux pluviales urbaines et périurbaines	10,308	10,537	2 %	0,698	0,399	- 43 %
améliorer la connaissance, les suivis et les évaluations des impacts de l'agglomération sur l'homme et son environnement	0,001	0,046	3691 %	-	0,012	-
diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre	7,943	9,943	25 %	0,070	0,070	0 %
développer une politique de réduction des consommations d'énergie	0,113	0,441	289 %			-
promouvoir les énergies renouvelables	0,000	0,000	- 58 %	0,018	0,020	8 %
créer un effet d'entraînement à l'échelle de l'agglomération	3,012	2,853	- 5 %	0,051	0,050	- 2 %
s'adapter aux évolutions climatiques déjà en cours	4,817	6,649	38 %	-	-	-
garantir un environnement sain et prévenir les risques	38,228	30,719	- 20 %	-	-	-
réduire les nuisances et prévenir les risques	38,228	30,719	- 20 %	-	-	-

En investissement, ces domaines d'intervention représentent 313,389 M€ en dépenses et 41,043 M€ en recettes. En section de fonctionnement, les dépenses sont réalisées à hauteur de 350,259 M€ et les recettes à 174,714 M€.

C1. Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement

La part consacrée au développement de la mobilité pour tous s'établit à 190,574 M€ de dépenses d'investissement et 10,679 M€ de recettes pour cette section. En fonctionnement, les dépenses représentent 179,296 M€ et les recettes 52,641 M€.

67,692 M€ ont contribué aux opérations de rénovation, maintenance et exploitation des tunnels de l'agglomération. A elle seule, la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse a nécessité un investissement de 61,656 M€, avec le creusement de la galerie de sécurité démarré en septembre 2010 et poursuivie en 2011.

En ce qui concerne le BPNL, 26,468 M€ ont été mandatés dont 8,640 M€ de gros entretien et renouvellement (GER) et travaux de mise en conformité et 2,665 M€ pour la rémunération d'OPENLY, gestionnaire de cet équipement en régie intéressée. Les recettes du péage se sont élevées à 31,970 M€. La participation versée au Département, correspondant à la moitié de la recette nette des péages, a représenté 7,438 M€.

Les ponts et passerelles ont engendré 4,486 M€ de dépense dont 3,196 M€ d'étude pour la construction du Pont Schuman et 0,289 M€ pour la construction de la passerelle modes doux sur le Rhône, entre la Cité internationale et le quartier Saint Clair.

196 réfections de chaussées et de trottoirs ont été achevées en 2011 pour une surface de 283 638 mètres carrés. Les interventions décidées dans le cadre de la voirie de proximité ont représenté 16,140 M€ de dépenses. Les communes membres ont bénéficié de 5,501 M€ d'aménagements adaptés au titre du Fonds d'initiative communale (FIC), auxquelles elles ont contribué à hauteur de 0,777 M€. A ce titre, 175 opérations ont été réalisées.

Les tiers bénéficiaires des aménagements d'entrées charretières ont participé à la réalisation des travaux pour la somme de 0,849 M€. De même, les entretiens courants de chaussée ont mobilisés 20,557 M€. 8,107 M€ ont été facturés lorsque les travaux étaient réalisés à la demande de tiers.

L'aménagement de la rue Barbusse à Lyon 8° a été réalisé pour un montant de 3,889 M€.

La Communauté urbaine encourage l'usage des transports en commun et y participe en subventionnant le SYTRAL à hauteur de 123,184 M€ pour l'année 2011.

La Communauté urbaine a consacré 8,677 M€ au développement de nouvelles mobilités urbaines dont :

- 3,349 M€ consacrés aux modes doux visant à améliorer l'accès à l'espace public pour les piétons (454 traversées piétonnes équipées pour les mal voyants, 828 abaissements de trottoirs, 25,3 kilomètres de cheminements rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite, etc.), et à diversifier l'offre de service "vélo" (40 kilomètres de pistes cyclables et 1 400 arceaux installés, etc.),

- 3,336 M€ pour la régulation des flux et l'objectif d'un report modal de la voiture vers les modes doux (55 carrefours raccordés à Commande de régulation et d'information du trafic et des événements routiers -CRITER-),

- 0,937 M€ pour la réalisation d'un mail piétonnier à Craponne,

- 0,425 M€ pour mesurer et mieux prendre en compte les perceptions, attentes et modes de vie des différents usagers du territoire.

Les recettes correspondant à l'utilisation du service Vélo'V ont représenté 1,090 M€ en 2011. En revanche la redevance d'occupation du domaine public 2011, au titre des panneaux publicitaires, gérés par JC Decaux, n'a été encaissée qu'en 2012 pour un montant de 1,731 M€.

Les aides accordées sous forme de subvention d'équipement à hauteur de 14,849 M€ concernent principalement les versements à la SNCF et à Réseau ferré de France (RFF) pour 10,130 M€, dans le cadre des opérations suivantes : le centre de maintenance TGV de la Guillotière à Lyon 7° (7 M€), la modernisation de la ligne de l'ouest Lyonnais Saint Paul-Saint Bel dans le cadre du projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) (1,837 M€), l'aménagement de l'accès de la gare à Rillieux la Pape-Sathonay (0,410 M€), l'aménagement de la gare de la Part-Dieu (0,341 M€) et la réalisation du pôle multimodal à Oullins la Saulaie (0,222 M€).

Les autres subventions d'équipements consistent en des participations versées au SYTRAL pour les aménagements connexes :

- à la réalisation de la 2° tranche du tramway T4 reliant la Part-Dieu-Vénissieux (tronçons de voirie et nouvelles pistes cyclables), soit 2,692 M€,

- aux lignes fortes de trolleybus C1 ou C2 reliant la Part-Dieu à Caluire et Cuire ou Rillieux la Pape (aires de retournement, liaison avec le métro, travaux de la place Jules Ferry à Caluire et Cuire) pour un montant de 1,947 M€.

149 petits aménagements de voirie (PAV) pour les lignes des transports en commun lyonnais (TCL) en site propre, dont 70 dans le cadre de l'Atobus, ont mobilisés 9,422 M€ cofinancés par le SYTRAL à hauteur de 7,007 M€, représentant le coût hors taxe des travaux, augmenté des frais financiers pour le portage de la TVA.

Les aménagements en zone 30 ont été réalisés à Lyon 1er, 2°, 5° et à Ecully pour un montant total de 2,296 M€.

Le Centre d'échange de Lyon-Perrache (CELP) a généré 4,696 M€ de dépenses mais a permis de bénéficier d'une recette de 3,036 M€ correspondant aux redevances d'occupation du domaine public.

Dans le cadre d'une opération de remembrement foncier, en vue, notamment, de la réalisation d'un programme de construction de 61 logements, la Communauté urbaine a cédé, pour une valeur de 1,125 M€ plusieurs parcelles de terrain, qui avaient été acquises dans le cadre de l'élargissement de la route de Genas.

C2. Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles

La maîtrise de l'étalement urbain et la valorisation des espaces naturels et agricoles ont mobilisé en investissement 36,465 M€ de dépenses et 14,911 M€ de recettes. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à respectivement 2,298 M€ et 5,191 M€.

La Communauté urbaine met en œuvre une politique foncière pour conjuguer reconquête urbaine et nature.

La constitution de réserves foncières a représenté 17,590 M€ en 2011. Parallèlement des cessions foncières ont généré des recettes à hauteur de 5,146 M€, dont 2,850 M€ correspondant à la vente d'un tènement rue Garibaldi à Lyon 7°. Les acquisitions pour le compte des communes ou de bailleurs sociaux ont mobilisé 8,743 M€. Ces acquisitions ont bénéficié d'un financement de 6,426 M€. Par ailleurs 3,878 M€ de recettes correspondant aux annuités ont été encaissées pour des ventes foncières accordées en paiement différé.

Pour valoriser les espaces naturels et agricoles, la Communauté urbaine soutient les actions de différentes associations agissant dans ce domaine. En 2011, des subventions ont été allouées au :

- Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) (1,109 M€ complétés par une subvention d'équipement de 0,436 M€),
- Syndicat mixte du Rhône des îles et des Lônes (SMIRIL), chargé de piloter et de mettre en œuvre le projet de réhabilitation et de valorisation de l'espace nature des Iles et Lônes du Rhône (0,249 M€),
- Syndicat mixte des Monts d'Or, chargé de préserver et de mettre en valeur les espaces naturels et le patrimoine rural dans les Monts d'Or (0,226 M€).

La Communauté urbaine subventionne également à hauteur de 0,438 M€ des actions et projets relatifs aux espaces naturels et jardins.

Enfin, 3 projets marquants ont contribué à remplir les objectifs sur cet axe en 2011.

Les travaux d'aménagement du canal de Jonage à Décines Charpieu et de la passerelle modes doux sur le pont de la Sucrierie, dans le cadre du projet Anneau bleu, ont mobilisé 3,307 M€ en 2011. Ce projet reçoit les financements de EDF (1,024 M€), de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) (0,343 M€), de la région Rhône-Alpes (1,180 M€) et du Syndicat intercommunal du canal de Jonage qui a confié à la Communauté urbaine l'aménagement du réseau de circulation en mode doux (0,399 M€).

La Communauté urbaine de Lyon poursuit son action de reconquête urbaine des rives de la Saône. Elle y a effectué 4,700 M€ de dépenses, essentiellement pour aménager un cheminement continu (1,029 M€).

Le projet d'aménagement du parc Sergent Blandan à Lyon 7° a généré 1,370 M€ de dépenses.

3.3. Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires

Les dépenses représentent pour cet axe 97,982 M€ en fonctionnement et 9,081 M€ en investissement. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 24,854 M€.

a) - La gestion des déchets : 72,268 M€ en dépense et 24,242 M€ en recette

La collecte des ordures ménagères sur l'agglomération est organisée par secteur géographique pour une dépense de 16,942 M€, dont 15,350 M€ pour l'enlèvement des ordures ménagères en porte à porte, 1,210 M€ pour l'enlèvement des silos et 0,324 M€ pour des équipements spécifiques à la collecte sélective.

En ce qui concerne le parc de bennes à ordures ménagères 3,146 M€ ont été consacrés au renouvellement des poids lourds et 1,138 M€ à leur maintenance. Les frais de carburant se sont élevés à 1,572 M€.

Les déchets collectés sont ensuite traités dans les 2 usines d'incinération et les 2 centres de tri. Dans le cadre du plan d'actions stratégiques pour la gestion durable des déchets 2007-2017, la Communauté urbaine a pour objectif de développer le recyclage et la valorisation des déchets ainsi collectés.

En 2011, une nouvelle déchèterie a été ouverte à Mions-Corbas, générant 1,201 M€ de travaux. Les dépenses d'exploitation des déchèteries se sont élevées au total à 6,509 M€. La valorisation de ces déchets a entraîné une recette de 2,052 M€.

L'incinération des déchets dans les usines de Lyon-sud et Lyon-nord représente, quant à elle, une dépense de 21,847 M€.

En ce qui concerne l'usine d'incinération de Lyon-sud, exploitée en régie directe, 3,392 M€ ont été consacrés au gros entretien, 3,568 M€ à l'exploitation et 1,505 M€ à la valorisation énergétique. La vente d'énergie issue des déchets valorisés à l'usine d'incinération de Lyon-sud a permis d'encaisser la somme de 7,833 M€ en 2011 correspondant à la fourniture de chaleur à ELVYA (5,464 M€), d'électricité à EDF (1,352 M€), de vapeur aux Laboratoires Aguettant et Merial (1,017 M€).

Pour l'usine d'incinération de Lyon-nord, 10,773 M€ de redevance d'exploitation ont été versés à la société VALORisation énergétique de la Région de Lyon (VALORLY).

Le coût d'exploitation des centres de tri, par les sociétés ONYX et NICOLLIN, s'élève à 8,970 M€. La vente des matières valorisées dans les centres de tri aux sociétés spécialisées a représenté un produit de 5,790 M€. Par ailleurs, la Communauté urbaine perçoit des participations pour soutenir la valorisation de la matière plastique et du papier pour un montant de 2,534 M€.

L'enfouissement des déchets représente 5,942 M€ dont 4,650 M€ pour la mise en décharge, 0,579 M€ de redevance d'exploitation et 0,668 M€ de taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

b) - La propreté urbaine : 34,794 M€ en dépenses et 0,612 M€ en recettes

Les dépenses de nettoyage se répartissent principalement entre le lavage et le balayage des voies (6,177 M€), le nettoyage des marchés alimentaires et forains (4,845 M€), le désherbage et le fauchage (1,724 M€), le vidage et la location-maintenance des corbeilles de propreté (2,510 M€), les véhicules d'intervention rapide (8,373 M€), la maintenance et l'équipement des véhicules (2,514 M€), dont 1,148 M€ pour le poste des carburants.

La Communauté urbaine a passé des conventions d'entretien global de certains secteurs particuliers comme à Lyon les berges du Rhône (1,756 M€ en dépense et 0,593 M€ en recette), les quartiers de la Duchère (0,496 M€ en dépense et 0,214 M€ en recette), et du Tonkin à Villeurbanne (0,483 M€ en dépense), les Traboules (0,084 M€), la cour de la gare de la Part-Dieu (0,022 M€ en dépense) à Vaulx en Velin pour la promenade Lénine (0,040 M€ en dépense), à Rillieux la Pape pour quelques espaces publics spécifiques (0,039 M€ en dépense).

Enfin, la viabilité hivernale représente une dépense de 3,778 M€ dont 1,029 M€ pour la fourniture en sel.

C4. Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme

En 2011, 75,117 M€ d'investissements ont été financés sur les 3 budgets de la Communauté. Les recettes de cette section représentent une ressource de 15,453 M€ dont 1,871 M€ de TVA récupérée sur les dépenses relatives à la production et la distribution de l'eau potable. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'établissent à 28,350 M€ et 91,959 M€.

Au budget principal, les 12,605 M€ dépensés et les recettes titrées pour 0,154 M€ concernent les actions pour la maîtrise des eaux pluviales et la gestion des ruisseaux.

1,753 M€ de travaux ont été réalisés sur les galeries drainantes. La construction de bassins de rétention des eaux a, quant à elle, mobilisé 1,057 M€ pour le chemin des Gorges à Saint Didier au Mont d'Or, 0,263 M€ rue du Moulin d'Arche à Saint Cyr au Mont d'Or, 0,349 M€ à Dardilly avec les ouvrages de La Beffe et Montcourant ou encore 0,217 M€ à Albigny sur Saône. Les aménagements hydrauliques du ruisseau du Ravin au nord-ouest de l'agglomération ont, par ailleurs, été assurés pour 0,206 M€.

Les travaux réalisés sur les bornes incendie et les nouvelles installations d'hydrants ont généré des dépenses à hauteur de 2,080 M€.

Enfin, les actions de préservation de la ressource engagées dans le cadre du nettoyage des voiries et espaces communautaires ont mobilisé 1,153 M€.

Au budget annexe des eaux, les dépenses et recettes contribuent à garantir l'alimentation en eau potable de la population et la préservation de cette ressource.

11,511 M€ ont été mobilisés sur ce budget et 14,718 M€ de recettes ont été constatées à fin 2011. L'essentiel des recettes provient de la redevance des fermiers pour 11,343 M€. Les subventions d'équipement représentent également une part importante des recettes, avec le produit calculé sur les droits de TVA récupérés auprès des fermiers (1,871 M€) et les participations reçues de l'Agence de l'eau (0,729 M€) et de divers tiers (0,99 M€).

En 2011, la Communauté urbaine de Lyon a consacré 6,509 M€ à la mise en conformité et l'extension des réseaux d'eau potable. Les actions pour la sécurisation de la ressource en eau potable ont été réalisées pour un montant de 0,342 M€ et pour la sécurisation de la distribution de l'eau pour la somme de 1,947 M€. Des crédits ont été mobilisés pour des opérations spécifiques : la construction du débitmètre sur le champ captant de Crépieux-Charmy (0,359 M€), la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau (0,444 M€).

Le budget annexe de l'assainissement retrace les dépenses réalisées pour la collecte et le traitement des eaux usées, la construction, la rénovation et la mise aux normes des stations d'épuration. Les dépenses réalisées en 2011 s'élèvent à 79,350 M€ et les recettes à 92,540 M€.

Les conceptions, les réalisations et les mises en service des stations d'épuration font toujours l'objet de paiements en acomptes, d'un montant de 30,795 M€ en 2011. Ils concernent, pour une part significative, les ouvrages de la Feyssine à Villeurbanne (8,538 M€), de Neuville sur Saône (8,043 M€), de Saint Fons (7,698 M€) et de Meyzieu (1,300 M€). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a subventionné ces équipements à hauteur de 7,388 M€ et globalement de 11,708 M€ sur l'ensemble des investissements réalisés.

Pour l'exploitation des stations d'épuration sous-traitées, la Communauté urbaine a dépensé, pour l'année 2011, 11,528 M€ tandis que pour les stations en régie ces frais s'élevaient à 6,276 M€ dont 2,224 M€ pour la fourniture de gaz et d'électricité et 1,922 M€ de frais d'entretien.

Plusieurs chantiers sont lancés sur le territoire communautaire pour l'extension ou le renforcement des conduites d'eaux usées. Au titre de 2011 il s'agit, en particulier, du renforcement et de la restructuration des réseaux sur la Commune de Meyzieu (2,695 M€), sur le quartier Carré de Soie à Vaulx en Velin et Villeurbanne (1,678 M€), sur le bassin versant à Limonest (1,928 M€) et pour la réalisation de l'ouvrage de rejet au Rhône de l'émissaire de la Plaine de l'est à Villeurbanne (0,194 M€). Afin de protéger la ressource en eau et préserver les communes des inondations, la réhabilitation du collecteur à Neuville sur Saône (1,225 M€) se poursuit et 0,811 M€ ont été mobilisés pour les travaux du collecteur nord de Vaulx en Velin. 2,054 M€ ont, par ailleurs, été consacrés au collecteur de l'Yzeron à Oullins, 1,130 M€ à la station d'épuration de Fontaines Saint Martin et 1,322 M€ à la station de relèvement de Gerland à Lyon 7°.

Les branchements à la demande de tiers ont été réalisés pour la somme de 3,089 M€. Cette dépense d'investissement est à rapprocher du produit des redevances de raccordement, perçu en fonctionnement (5,022 M€).

La redevance d'assainissement collectif est la principale recette de ce budget avec un produit de 58,596 M€ en 2011.

Les primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau ont représenté 10,024 M€ en 2011 dont 4,882 M€ pour Pierre Bénite, 4,599 M€ pour Saint Fons, 0,351 M€ pour Fontaine sur Saône et 0,192 M€ pour Jonage.

C5. Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre

2,152 M€ d'investissement ont été consacrés à ces 3 objectifs en 2011. En fonctionnement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 7,791 M€ et les recettes à 0,070 M€.

Parmi les actions menées, 2 320 arbres d'alignement ont été plantés, soit une dépense de 1,711 M€, et 4,541 M€ ont été consacrés à l'entretien de ce patrimoine, soit un coût total de 6,252 M€.

La deuxième tranche de rénovation des chaufferies a été mise en œuvre dans le cadre du plan de relance pour l'économie d'énergie, sur le patrimoine immobilier communautaire accueillant des services urbains (0,380 M€).

L'écologie urbaine a représenté 1,892 M€ dont 1,648 M€ de subventions principalement au bénéfice du Comité pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans le Rhône et la région lyonnaise (COPARLY) à hauteur de 0,586 M€, dont la triple mission est de surveiller la qualité de l'air, d'informer la population et de participer à l'amélioration de la qualité de l'air. La Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) a été soutenue à hauteur de 0,339 M€ et l'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise a reçu une subvention de 0,354 M€. La Communauté urbaine a également versée une participation à l'association Acoucité d'un montant de 0,291 M€.

Parallèlement, la Communauté urbaine de Lyon a perçu une recette de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) d'un montant de 0,049 M€.

Le Plan climat (0,107 M€) et l'Agenda 21 (0,397 M€) contribuent à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du plan de mandat en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La centrale photovoltaïque de l'hôtel de Communauté a généré une recette de 0,020 M€.

C6. Garantir un environnement sain et prévenir les risques

Sur une dépense totale de fonctionnement de 30,719 M€, la Communauté urbaine contribue au fonctionnement du SDIS du Rhône à hauteur de 27,670 M€. De plus, le transfert des personnels de la Communauté urbaine au SDIS a donné lieu à un protocole bipartite, obligeant la Communauté au versement d'une indemnité transactionnelle de 2,941 M€ en 2011.

II - 2° - d - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine de Lyon

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution en %	Recettes		Evolution en %
	CA 2010	CA 2011		CA 2010	CA 2011	
assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine de Lyon	270,229	281,394	4 %	15,286	14,824	- 3 %
assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine	270,229	281,394	4 %	15,286	14,824	- 3 %

17 % du budget communautaire est consacré aux dépenses de logistique, aux moyens techniques et à la maintenance du patrimoine de la collectivité.

La majeure partie des dépenses relève du fonctionnement, pour 261,674 M€. Les recettes représentent, quant à elles, 14,663 M€. En investissement, 19,720 M€ ont été réalisés en dépenses et 0,161 M€ en recettes.

Les charges de personnel nécessaires au fonctionnement de l'institution représentent 210,202 M€ pour 2011 dont 3,824 M€ concernent le BPNL.

Le Comité des œuvres sociales (COS) du personnel a reçu une subvention de 2,124 M€ (2,354 M€ en 2010). En revanche, la participation communautaire aux associations culturelles et sportives est passée de 0,359 M€ en 2010 à 0,740 M€ en 2011 en raison d'un décalage, sur l'exercice 2011, du versement de la subvention d'autonomie à l'Association sportive de la Communauté urbaine de Lyon (ASCUL) (0,113 M€) et du solde de la participation aux activités (0,076 M€), au titre de 2010.

La gestion du patrimoine de la Communauté urbaine a entraîné 10,363 M€ de dépenses, dont 2,393 M€ de gros travaux. Le produit des loyers encaissés par la Communauté urbaine s'établit pour l'année 2011 à 8,439 M€. Pour le règlement des taxes foncières du patrimoine privé de la Communauté, 4,356 M€ ont été nécessaires en 2011.

Par ailleurs, l'hôtel de Communauté a mobilisé 3,946 M€ dont 1,413 M€ en investissement. Les dépenses de gros œuvre, pour la construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de nettoyage sur le site des Deux Amants à Lyon 9°, représente 0,928 M€. Les cimetières communautaires, et le centre des congrès à Lyon 6°, les équipements en délégation de service public, ont généré 0,609 M€ de dépenses (dont 0,565 M€ en investissement). De plus la prise de compétence "haltes fluviales" en 2011 a permis d'assurer un suivi fin des 21 haltes répertoriées à ce jour pour un montant de 0,537 M€ (dont 0,129 M€ en investissement).

Les dépenses informatiques portent essentiellement sur le patrimoine applicatif et les infrastructures pour 7,520 M€. En 2011, quelques projets marquants : la "Gestion des REclamations COmmunautaires" (GRECO) (0,115 M€), le projet "Filigrane" relatif au nouveau progiciel achat-finances (1,733 M€) et le projet "Cigogne" pour la refonte des outils de saisie dans le système d'information géographique de l'assainissement (0,164 M€).

2,034 M€ ont été mobilisés pour le remplacement et l'aménagement des véhicules légers et utilitaires avec, notamment, l'achat de 8 véhicules électriques (0,240 M€).

Les redevances d'occupation du domaine public versées par EDF, pour 2011, ont représenté 2,085 M€.

II - 2° - e - La gestion des ressources

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution en %	Recettes		Evolution en %
	CA 2010	CA 2011		CA 2010	CA 2011	
dette, fiscalité, dotations de l'Etat	424,279	413,249	- 3 %	1 277,383	1 352,196	6 %
dette, fiscalité, dotations de l'Etat	424,279	413,249	- 3 %	1 277,383	1 352,196	6 %

Cet axe regroupe les principales recettes et dépenses détaillées plus haut dans ce rapport (II-1°-résultats globaux retraités/II-1°-a-mouvements réels en dépenses et recettes).

En investissement, les recettes s'établissent à 272,085 M€ (hors compte 106 8) et les dépenses à 139,232 M€. En fonctionnement, les dépenses réalisées s'élèvent à 247,017 M€ et les recettes à 1,080 M€.

La gestion de la dette représente 198,331 M€ en recettes et 170,184 M€ en dépenses.

Les ressources issues de la fiscalité et des dotations de l'Etat comprennent principalement la dotation globale de fonctionnement (DGF) (342,739 M€), les ressources de substitution à la taxe professionnelle (TP) (Cotisation foncière des entreprises -CFE-, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises -CVAE-, imposition

forfaitaire sur les entreprises de réseaux -IFER- et taxe sur les surfaces commerciales -TASCOM-), soit 317,870 M€, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères -TEOM- (111,948 M€), le Fonds de compensation pour la TVA -FCTVA- (31,808 M€), le produit des amendes de police, affecté à des travaux en faveur du stationnement et des transports en commun (22,120 M€) et la taxe locale d'équipement -TLE- (19,701 M€)).

En dépenses, le reversement de la TLE aux communes, pour 1/8° des montants encaissés, représente 2,261 M€. De plus, les attributions de compensation aux communes se sont élevées en charge nette à 219,813 M€ dont 17,910 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Donne acte de la présentation du compte administratif 2011 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, des eaux, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant communautaire.

2° - Constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2011, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Arrête pour 2011 :

- les résultats de l'exercice à 218 705 476,44 €, de clôture à 37 812 562,29 € et, en l'absence de reports, le disponible global à un montant identique de 37 812 562,29 € pour le budget principal,

- les résultats de l'exercice à 14 176 863,89 €, de clôture à 4 282 195,62 € et, en l'absence de reports, le disponible global à un montant identique de 4 282 195,62 € pour le budget annexe de l'assainissement,

- les résultats de l'exercice à 5 319 076,48 €, de clôture à 715 401,52 € et, en l'absence de reports, le disponible global à un montant identique de 715 401,52 € pour le budget annexe des eaux,

- les résultats de l'exercice à 799 234,53 €, de clôture à 221 052,34 € et, en l'absence de reports, le disponible à un montant identique de 221 052,34 € en investissement non transférables en section de fonctionnement et à 0 € en fonctionnement pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,

- les résultats de l'exercice à - 94 778,19 €, de clôture à 0 € donc sans disponible pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.